MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES

ET DES CONNAISSANCES

DURANT LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

PARTIE 1
Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025_2026

adoptées par le conseil d'UFR des Sciences pharmaceutiques
du 23 juin 2025
et par le conseil du Collège Sciences de la santé du 16 juillet 2025

UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
Collège Sciences de la Santé
146, rue Léo Saignat – 33076 BORDEAUX Cedex

PRÉAMBULE **1**
LE MOT DU DOYEN 1
LA FORMATION 2
Présentation générale *2*
Objectifs de la formation *3*
LES CONTACTS 7
INTERFACE ENSEIGNANT.E.S/ETUDIANT.E.S 10
LOCALISATION 11
DEBOUCHES ET INSERTION PROFESSIONNELLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES **13**
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 13
REUNIONS D'INFORMATION (HORMIS PASS) 13
PLATEFORME PEDAGOGIQUE *MOODLE UB* 14
ORGANISATION DES EPREUVES DE 2EME ET 3EME ANNEES DE PHARMACIE 14
DEROULEMENT DES EPREUVES (HORMIS LE PASS) 15
LES PARCOURS DE FORMATION PERMETTANT L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ **18**
LA 2 ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-2) **19**
CONDITIONS D'ACCES 19
ORGANISATION DES ETUDES 19
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES 20
Tronc Commun de S3 ..... *20*
Tronc Commun de S4 ..... *22*
UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS *24*
UE librement choisies de S3 ..... *24*
UE librement choisies de S4 ..... *25*
Stage officinal d'initiation *27*
Stage d'initiation à la recherche (SIR) *28*
UE de pré-orientation Recherche Santé *28*
VALIDATION DE LA 2EME ANNEE 30
LA 3ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-3) **32**
CONDITIONS D'ACCES 32
ORGANISATION DES ETUDES 32
MODALITES DU CHOIX DE PARCOURS PROFESSIONNEL 33
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES 35
Tronc Commun de S5 ..... *35*
Tronc Commun de S6 ..... *37*
Enseignement indépendant obligatoire de S6 ..... *39*
UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS / LAS *39*
UE librement choisies de S5 ..... *39*
UE librement choisies de S6 ..... *41*
Stage d'application des EC *44*
Stage d'initiation à la recherche (SIR) *46*
UE de pré-orientation Recherche Santé *46*
VALIDATION DE LA 3EME ANNEE 50

PRÉAMBULE

Le mot du Doyen

L'UFR des Sciences pharmaceutiques, composante du collège Science de la Santé de l'Université de Bordeaux, compte environ 1200 étudiants et 120 personnels (enseignants-chercheurs, administratifs et techniques). Son offre de formation couvre l'ensemble de la chaîne du médicament et des produits de santé (diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, diplômes d'études spécialisées, DEUST, Licence, Licences Pro, Masters, DU et DIU) et est fortement interfacée avec le milieu socio-économique. Elle est très impliquée en recherche, par la participation des enseignants-chercheurs qui lui sont rattachés à des équipes d'accueil, CNRS ou INSERM, de plusieurs départements de recherche de l'Université de Bordeaux, ainsi que dans les missions du CHU de Bordeaux.

Parmi les professions de santé, **la pharmacie offre les débouchés les plus diversifiés,** permettant aux diplômés d'exprimer leurs compétences dans de très nombreux secteurs, en officine, dans les industries et les établissements de santé, en biologie médicale, dans l'enseignement supérieur ou dans la recherche.

La profession pharmaceutique est en pleine mutation dans tous ces secteurs. Les études conduisant à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie sont en permanente évolution, pour mieux les adapter aux besoins actuels et futurs de la profession. Ces études vous prépareront à votre futur exercice professionnel en tant qu'acteur de santé publique, expert du médicament et des autres produits de santé, dont le centre d'intérêt est le patient.

La formation que vous suivrez en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est exigeante. Elle possède de nombreux atouts : elle est scientifique, multidisciplinaire, à l'interface chimie / ingénierie / biologie / clinique et elle est organisée à partir de la 4ème année en parcours professionnalisant, selon votre projet professionnel (officine / industrie / pharmacie hospitalière - biologie médicale). Un cursus recherche est adossé à chacun de ces parcours. La formation s'appuie sur l'expertise de personnels administratifs, techniques et enseignants-chercheurs fortement investis dans leurs missions et dans l'accompagnement de vos démarches d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le cursus comprend des cours magistraux, des enseignements dirigés, des travaux pratiques dans de nombreuses disciplines (sciences physico-chimiques et ingénierie de la santé, sciences du médicament et des autres produits de santé, sciences biologiques fondamentales et cliniques) et de nombreux stages vous permettant de découvrir différents secteurs d'activités. Le cursus vous permettra également d'effectuer à l'étranger ou hors-métropole un ou deux semestre(s) d'études (en 3ème ou 4ème année) ou un trimestre d'été de stages hospitaliers (en 5ème année). Il vous offrira aussi la possibilité d'intégrer en fin de 5ème année des écoles de management, des écoles d'ingénieurs et des masters (en particulier ceux du collège Sciences de la Santé de l'Université de Bordeaux) en vue d'un double diplôme.

Ces livrets vous permettront d'obtenir de nombreuses informations concernant les études conduisant à l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie : coordonnées des différents responsables de la formation, descriptif des Unités d'Enseignements (UE), modalités de contrôle des compétences et des connaissances. **Je vous invite à les consulter attentivement.**

Soyez assidus, curieux, motivés, pro-actifs, responsables et acteurs de votre formation ! Cette formation vous permettra d'acquérir **savoir, savoir-faire et savoir-être** qui constitueront le **socle de vos compétences** et qui vous permettront de vous épanouir pleinement dans vos études et votre future vie professionnelle. La formation tout au long de la vie, notamment dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et la coopération entre professionnels de santé y auront une place majeure, pour l'intérêt du patient.

Je vous adresse tous mes vœux de pleine réussite !

Professeur N. Sevenet

La formation

Les études de Pharmacie, en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, sont régies par :

- L'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.
- L'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie

Présentation générale

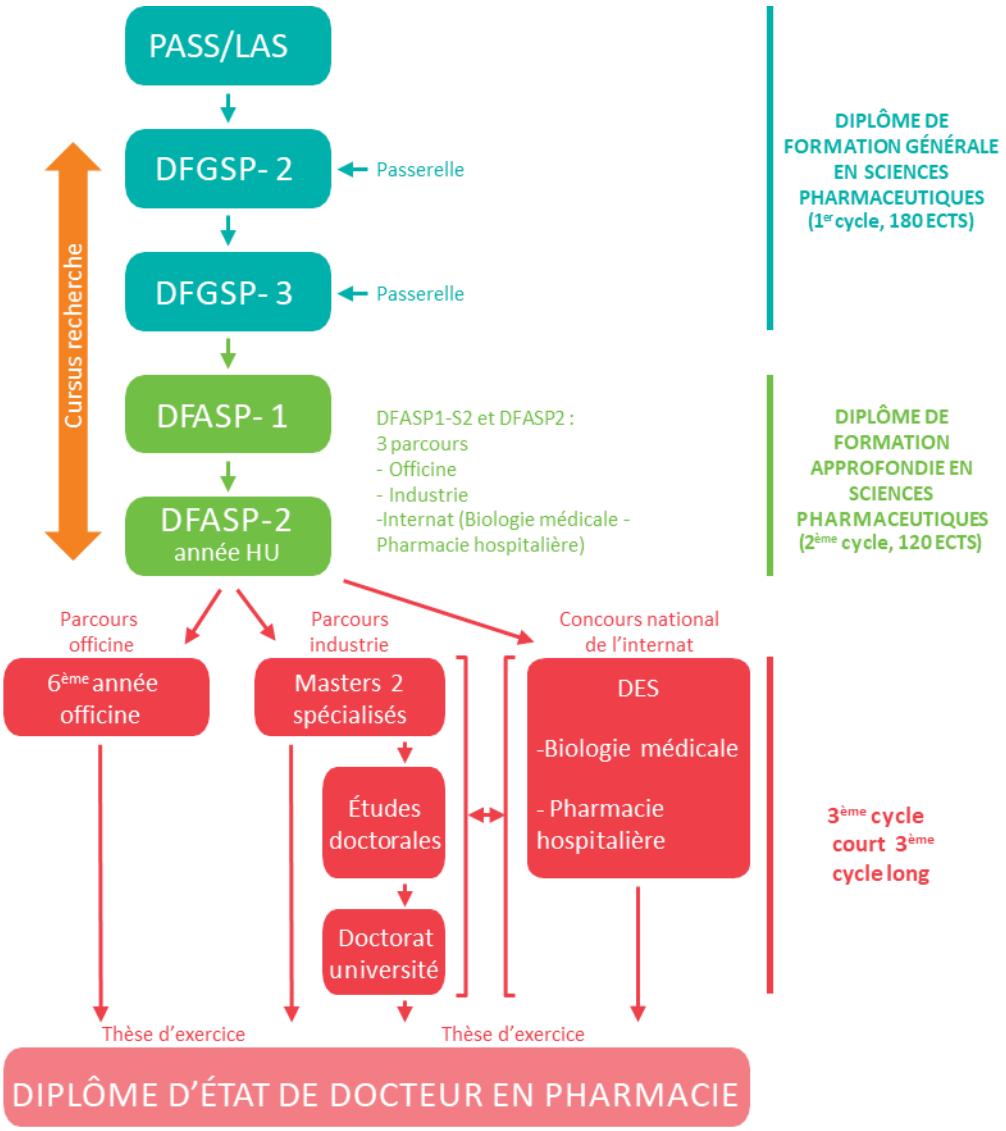

Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice à l'issue du 3ème cycle.

Les études de pharmacie se déroulent sur **6 à 9 ans** et conduisent à l'obtention du **Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie**. Elles se déroulent en trois cycles :

- **Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne le premier cycle** (PASS / LAS, 2ème année, 3ème année) ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens et confère le grade de licence.

- **Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle** (4ème année, 5ème année) ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens et confère le grade de master. À partir du semestre 8 (2ème semestre de la 4ème année), les études sont organisées en **parcours professionnalisant, selon le projet de l'étudiant :**
  - Parcours Officine
  - Parcours Pharmacie hospitalière - Biologie médicale
  - Parcours Industrie
- Un cursus recherche est adossé à chacun de ces parcours.
  La 5ème année (DFASP2) est une année hospitalo-universitaire. Tous les étudiants effectuent des stages en milieu hospitalier. Durant la période du stage hospitalier, les étudiants devront effectuer des actions de prévention primaire à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.
- **Le troisième cycle est constitué :**
  - **Soit d'un cycle court** de deux semestres de formation (6ème année, parcours officine ou parcours industrie). Cette 6ème année est une année de professionnalisation pouvant être validée par équivalence d'un master 2 spécialisé ou un autre diplôme (par exemple, diplôme d'ingénieur ou diplôme d'écoles de commerce).
  - **Soit d'un cycle long** de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours national de l'internat en pharmacie, en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées (DES) :
    - DES de Biologie médicale
    - DES de Pharmacie hospitalière

Le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie est délivré après la soutenance avec succès d'une thèse d'exercice à l'issue du 3ème cycle.

Objectifs de la formation

Les objectifs généraux de la formation sont de :

- Former des acteurs de santé publique, spécialiste du médicament et des autres produits de santé.
- Préparer à l'exercice professionnel dans toutes ses dimensions : scientifiques, technologiques, déontologiques, humaines.
- Préparer à l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Les objectifs de la formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) (3 premières années d'étude) sont d'acquérir :

- Les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et des sciences biologiques.
- Une connaissance spécifique des disciplines nécessaires à l'étude du médicament et des autres produits de santé.
- Les compétences nécessaires à la bonne utilisation de ces connaissances.
- Les éléments utiles à l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers de la pharmacie touchant notamment les domaines de l'officine et des pharmacies à usage intérieur, de la biologie médicale, de l'industrie et de la recherche.
- Des connaissances sur les principes et méthodologies de la recherche.
- Des connaissances et compétences concernant une action de prévention à l'attention d'un public cible dans le cadre du service sanitaire.

Les objectifs de la formation dispensée en vue de l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) (4ème et 5ème années d'études) sont :

- L'acquisition de connaissances scientifiques, médicales et pharmaceutiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent (sciences appliquées aux médicaments et autres produits de santé, sciences biologiques, sémiologie médicale, santé publique, thérapeutique).
- L'acquisition de connaissances pratiques : stages et formations d'application à la pratique professionnelle dont la finalité et l'organisation sont adaptées au cursus de l'étudiant.

- L'acquisition des compétences permettant d'assurer le rôle d'écoute et d'accompagnement auprès du patient.
- Une formation à la démarche scientifique.
- L'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition des techniques de communication, indispensables à l'exercice professionnel.
- Le développement de la capacité à s'autoévaluer et à se poser les bonnes questions en situation.
- L'introduction au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

La formation du tronc commun doit permettre l'acquisition de connaissances et compétences permettant de :

- Communiquer avec le patient et les autres professionnels de santé en favorisant une approche interprofessionnelle.
- Comprendre les pathologies et les investigations cliniques, biologiques ainsi que les thérapeutiques afférentes.
- Étudier les médicaments et les autres produits de santé sous les aspects de la conception, de la synthèse, du mécanisme d'action, de la toxicologie et du bon usage.
- Participer à l'éducation thérapeutique du patient.
- Assurer les gestes de première urgence.
- Appréhender les objectifs de la santé publique, notamment en prévention primaire dans le cadre du service sanitaire.
- Appliquer les règles juridiques, déontologiques et éthiques.

Le troisième cycle court, d'une durée de deux semestres (6ème année d'études), a pour objectif :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisis et éventuellement de s'engager dans une spécialisation pharmaceutique particulière, spécifique à cette orientation professionnelle.
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Principales disciplines enseignées

Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé :

- Biophysique
- Biostatistiques et bioinformatique
- Bioanalyse, métrologie des médicaments et autres produits de santé
- Instrumentation analytique
- Chimie physique appliquée à la technologie pharmaceutique et au médicament
- Pharmacie galénique, pharmacotechnie, biopharmacie et biomatériaux

Sciences du médicament et des autres produits de santé :

- Pharmacochimie : bases moléculaires, produits naturels et biosynthétiques, produits synthétiques
- Physiologie et physiopathologie
- Pharmacologie fondamentale et thérapeutique
- Pharmacocinétique
- Toxicologie
- Pharmacie clinique
- Santé publique, environnement, hygiène
- Droit pharmaceutique, économie de la santé

Sciences biologiques, fondamentales et cliniques :

- Biologie cellulaire, biologie moléculaire, génétique moléculaire
- Biochimie fondamentale et clinique
- Biotechnologies, biothérapies
- Hématologie, immunologie
- Bactériologie, mycologie médicale, parasitologie, virologie

- Sciences végétales et fongiques

Les stages

Stages obligatoires, quel que soit le parcours :

- Stage officinal d'initiation (avant l'accès en 3ème année)
- Stages d'application d'enseignements coordonnés (3ème et 4ème années)
- Stages hospitaliers (5ème année hospitalo-universitaire)

Stages obligatoires pour les parcours :

- Stage professionnel en officine (6ème année parcours officine)
- Stage industriel (5ème année et 6ème année parcours industrie)
- Stage dans des équipes de recherche labellisées (entre la 2ème et la 5ème année dans le cadre d'un cursus Recherche)

Stages optionnels :

- Stage de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé (stages hors cursus)

Formation à et par la recherche

Parcours initiation à la recherche

L'École de l'INSERM

Le double cursus École Santé-Sciences de l'Université de Bordeaux qui a pour but de donner une formation précoce et de haut niveau à la recherche aux étudiants en Santé en plus de leurs études de santé. L'objectif de cette formation d'excellence est de dispenser une double formation en santé et à la recherche scientifique, aboutissant à l'obtention d'un double doctorat. L'enseignement initial (socle), organisé en parallèle des 2ème et 3ème années des études de santé, comprend un enseignement scientifique conséquent et des stages de recherche en laboratoire. Sa validation permet l'obtention d'une équivalence de Master 1, qui ouvre à l'inscription en Master 2. Après validation du Master 2, les étudiants peuvent soit poursuivre immédiatement leur formation à la recherche par un travail doctoral avant un retour en 4ème année des études de santé, soit reprendre les études de santé avant de réaliser un travail doctoral de recherche durant une interruption ou immédiatement après le troisième cycle des études de santé.

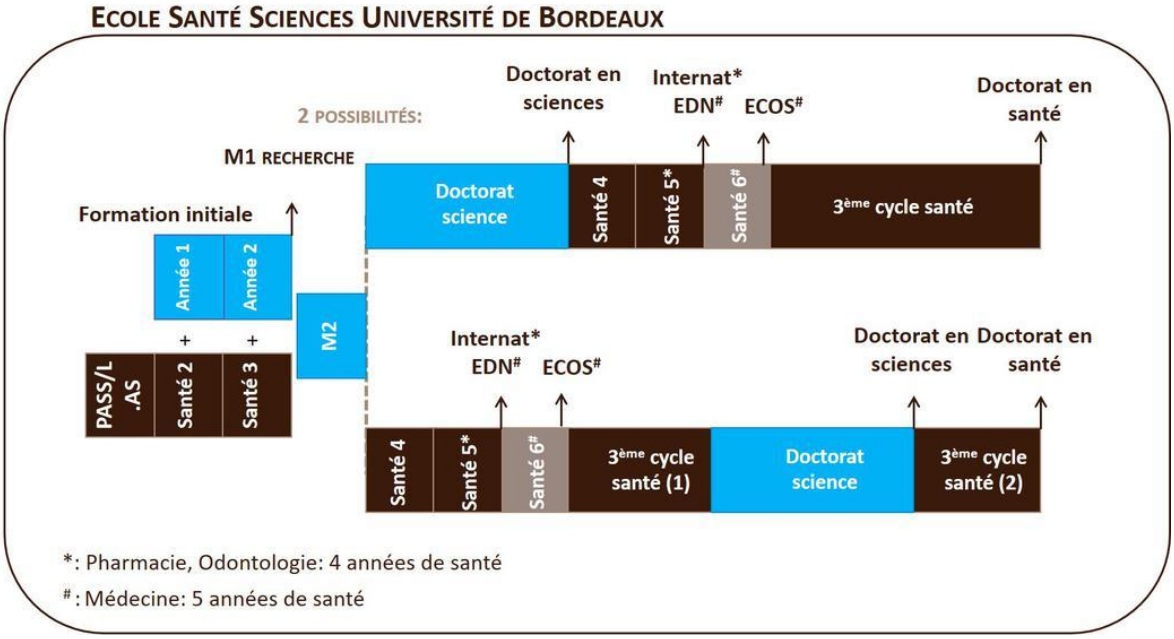

Quelques liens utiles

Université de Bordeaux

Collège Santé

UFR des Sciences Pharmaceutiques : **Facebook, LinkedIn**

CHU de Bordeaux

Concours d'Internat, **Université Paris Descartes**

Ordre des Pharmaciens

LEEM : Les Entreprises du Médicament

Les contacts

Équipe de direction de l'UFR

Doyen	Pr Nicolas Sevenet
Vices-doyens	Pr Isabelle Berque-Bestel Dr Isabelle Passagne

ADMINISTRATION DE L'UFR

Commission pédagogique de l'UFR

Responsables	Pr Maria Mamani Matsuda Dr. Alexandra Gaubert
Interface étudiants	Dr Loïc Rivière

Responsables d'années et de parcours de l'UFR*

2ème année	Pr Jean-François Quignard
3ème année	Pr Véronique Dubois
4ème année	Pr Pascale Dufourcq
Parcours officine 5ème année	Dr Isabelle Passagne
Parcours officine 6ème année	Pr Marine Aulois-Griot
Parcours industrie	Pr Isabelle Berque-Bestel
• 5ème année	Pr Tina Kauss
• 6ème année	Dr Céline Pulon
Parcours préparation à internat	Dr Marie-Lise Bats Dr Clément Morgat
Stages hospitaliers 5ème année	Pr Dominique Breilh
Stages officinaux initiation	Pr Jean-François Quignard
Stages application	Dr Alain Decendit
Stages industriels 5ème année	Pr Isabelle Berque-Bestel Dr Céline Pulon
Stages de pratique professionnelle 6ème année officine	Pr Marine Aulois-Griot
Cursus recherche	Dr. Loïc Rivière
Double cursus École Santé (Pharmacie)-Sciences	Pr Pascale Dufourcq

Mobilité étudiante	Dr Arnaud Courtois Dr Jean-Pierre Lasserre
Référent Public Handicapé Sportif Etudiant	Dr Alain Decendit

Pour une question relative à :

Organisation de l'année (planning, amphis, salles …)	Responsable d'année
Modalités générales de contrôle des connaissances, validation d'un semestre ou année	Responsables de la commission pédagogique
Parcours	Responsable de parcours
Choix du parcours d'orientation	Tuteur pédagogique
Stages	Responsable des stages concernés
Mobilité étudiante	Responsables « mobilité étudiante »
UE de tronc commun ou UE librement choisie	Responsable de l'UE
Problème spécifique (aménagement de cursus, dérogations, équivalences, …)	Responsable « interface étudiants »
Situation de handicap	Référent handicap
Problème administratif (inscriptions, conventions, transfert de dossier, …)	Gestion des cursus en pharmacie

Gestion des cursus étudiants

Cursus Pharmacie	Mme Mélodie Relexans Scolarité pharmacie
Formations LMD, parcours d'initiation à la recherche	Mme Sharlène Girard

* *En début d'année universitaire, des étudiants seront également désignés responsables d'années ou de parcours. Leurs coordonnées vous seront communiquées.*

Les infrastructures, services et dispositifs de l'université de Bordeaux en faveur de l'accueil, de l'accompagnement, du bien être et de la réussite étudiante.

Vie de campus

Animation et vie des campus - Bureau de vie de campus (BVE) - Guide Etudiant - Instagram

Découvrir le campus Carreire

Pôle de vie du campus de Carreire

Espace Santé étudiants - Instagram

Etudiants à besoins spécifiques

Aides sociales et financières

Organiser sa vie quotidienne

Trouver un job étudiant

Citoyenneté étudiante et vivre ensemble

Harcèlement, discrimination et violence

Culture - Instagram

Sport - Instagram

Bibliothèques universitaires [1], [2], [3]

Instagram université de Bordeaux

Associations étudiantes

Amicale corporative des étudiants en pharmacie de Bordeaux (ACEPB) : site web, mail

Bureau des Étudiants en Pharmacie Industrielle de Bordeaux (BEPIB) : site web, mail, linkedin, facebook, instragram

Représentants étudiants au conseil d'UFR (situation 2024/2025)

Titulaire	Suppléant
Nadine Rassi, 4ème année (Officine)	Oussama Bihi, 4ème année (Officine)
Ali Chtioui, 4ème année (Industrie)	Marine Lemetayer, 5ème année (Officine)
Marie Escoubet, 5ème année (Officine)	Alexandre Khallef, 3ème année
Florian Seurin, 5ème année (Officine)	Amélie Laverze Dupouy, 2ème année
Lucie Mora, 3ème année	Axel Merkes, 2ème année
Nicolas Dulucq, 5ème année (Internat)	Keillyan Corvaisier, 2ème année
Lilou Morillon, 3ème année	Lisa Tranquille, 3ème année
Matthieu Bouillet, 5ème année (Industrie)	Poerava Radreau, 2ème année

Interface enseignant.e.s/étudiant.e.s

Voici quelques sites/liens/contacts pouvant être utiles en cas de situation difficile (sociale, psychologique …) :

- Au sein de **l'UFR des Sciences Pharmaceutiques** (écoute/conseils/orientation) :
  - Pr. Loïc Rivière (loic.riviere@u-bordeaux.fr, interface étudiant), tous les responsables d'année (cf « Les contacts ») et de parcours ou tout autre enseignant selon votre ressenti
  - Contacts étudiants : Lilou Morillon (lilou.morillon@etu.u-bordeaux.fr, élue UFR et collège), Marine Lemetayer (marine.lemetayer@u-bordeaux.fr, TAS), Lucie Mora (lucie.mora@etu.u-bordeaux.fr, ACEPB).
  - Enseignants formés aux PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale ; sentinelles)
    - Pr. L. Rivière
    - Pr. V. Busignies
    - Pr. V. Dubois
    - Pr. K. Gaudin
    - Pr. T. Kauss
    - Pr. M. Mamani-Matsuda
    - Pr. Nicolas Sevenet
    - Dr. C. Aubry
    - Dr. D. Duluc
    - Dr. A. Mutschler
    - Dr. C. Pulon
    - Pr. Marine Aulois-Griot

- **Services institutionnels** (**gratuits**):
  - Université de Bordeaux : Espace Santé Etudiant : 05 33 51 42 00 ou rendez-vous en ligne sur Doctolib
  - Université de Bordeaux : cellule de veille, d'écoute et de signalement - Formulaire de signalement
  - Consultations psychologiques : https://santepsy.etudiant.gouv.fr
  - (Compte instagram : https://www.instagram.com/sante_psyetudiant/?hl=fr)

- **Numéros d'urgence** :
  - Accompagnement des femmes victimes de violences : 3919
  - Numéro national de prévention du suicide : 3114

Localisation (*https://cartographie.u-bordeaux.fr/Carreire.html*)

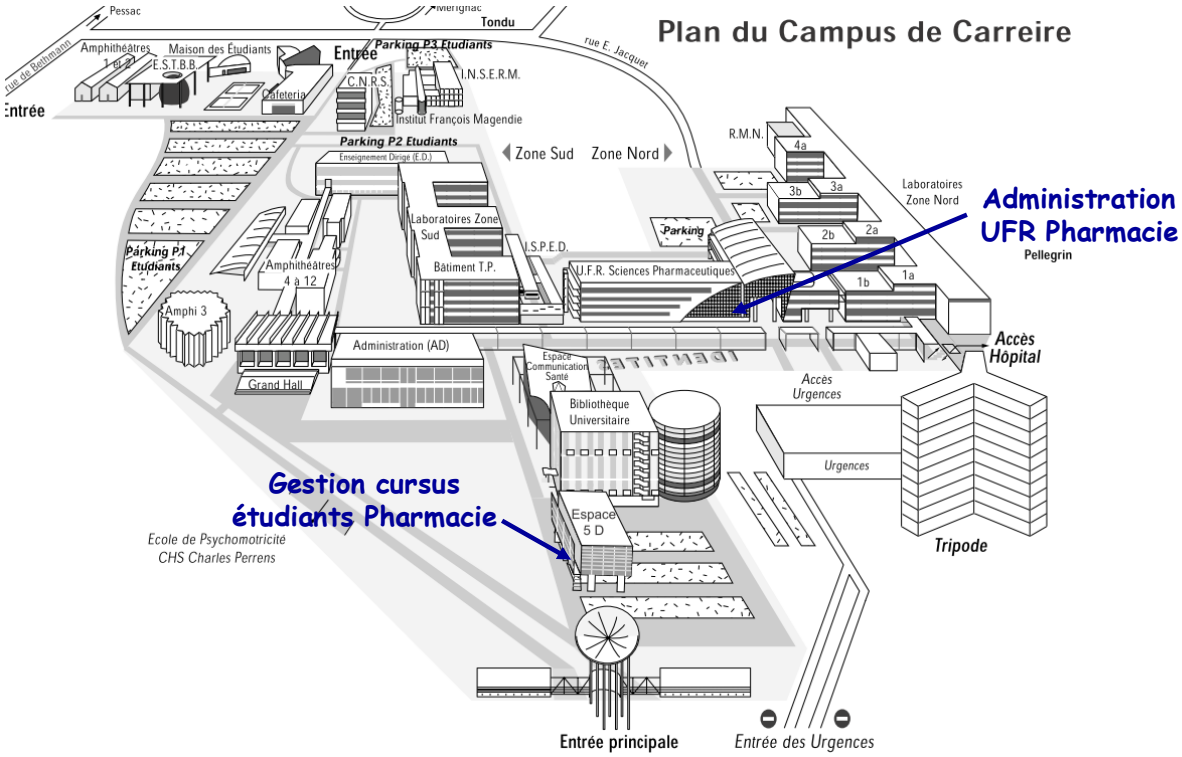

Débouchés et insertion professionnelle

Un **très large éventail de métiers** est ouvert aux titulaires du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

LE PHARMACIEN D'OFFICINE	*Conseiller, Dispenser, Sécuriser*
LE PHARMACIEN DE L'INDUSTRIE	*Innover, Sécuriser, Superviser*
LE PHARMACIEN DE LA DISTRIBUTION	*Contrôler, Organiser, Gérer*
LE PHARMACIEN HOSPITALIER	*Analyser, Sécuriser, Superviser*
LE PHARMACIEN DE LA BIOLOGIE MÉDICALE	*Aider, Diagnostiquer, Analyser*
LE PHARMACIEN DE LA RECHERCHE	*Innover, Animer, Former*

Consultez les éléments de communication sur la filière pharmacie développés par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

- Lesmetiersdelapharmacie.fr : présentation des métiers par grandes filières et du parcours de formation, quiz, témoignages vidéos ...
- Les fiches métiers classées par filières de pharmacie
- Un questionnaire à renseigner en ligne afin de déterminer les métiers correspondant le mieux en fonction des réponses de l'internaute

Consultez la liste des outils développés par le LEEM afin de communiquer sur les métiers, l'emploi et la formation dans l'industrie

- Les métiers de l'industrie du médicament
- Le pharmacien dans les industries du médicament
- Les films métiers
- Le hub des métiers et formations des industries de la santé
- Les formations en apprentissage

Et également

- Les missions du pharmacien en pharmacie clinique
- Le pharmacien dans le parcours de soins
- Le pharmacien hospitalier (1)
- Le pharmacien hospitalier (2)
- Le pharmacien d'officine
- L'assistant hospitalo-universitaire
- Le directeur de laboratoire de l'industrie pharmaceutique

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'UFR met à la disposition de chaque étudiant, en début d'année universitaire, deux documents établis annuellement

- Le livret **modalités de contrôle des compétences et des connaissances durant les études pharmaceutiques** – Partie 1 : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques. Ce document est voté par le Conseil d'UFR et le conseil de Collège Sciences de la santé. Il présente les modalités de contrôle des connaissances générales par année, et les modalités de validation des différentes UE et des stages. Pour chaque UE, sont précisés les volumes horaires, coefficients, modalités d'examen, crédits ECTS.

- Une année universitaire complète représente 60 crédits ECTS (*European Credits Transfert System*) qui sont répartis entre différentes formes d'enseignements : enseignements théoriques, pratiques, dirigés, travaux personnels et stages.

- Le livret des **Unités d'Enseignement** – Partie 1 : Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques. Il présente de manière plus détaillée les UE et les stages. En plus des UE qui figurent dans ces livrets, une UE optionnelle bonus « sport et santé » est également proposée aux étudiants. Ne générant aucun ECTS, elle ne pourra donc pas être prise en compte pour l'obtention des différents diplômes.

Tous les étudiants sont tenus de prendre connaissance du contenu de ces documents qui régissent les études pharmaceutiques et auxquels ils doivent se conformer. Seul le livret *« Modalités de contrôle des compétences et des connaissances »* adopté en conseil de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et en Conseil de Collège Sciences de la Santé fait foi.

Calendrier universitaire

Le calendrier de l'organisation de l'année universitaire est annuellement voté par le Conseil du Collège Sciences de la Santé. Il prévoit des périodes réservées aux examens en fin de chaque semestre. Au sein des périodes prévues, les dates des enseignements, stages et examens seront adoptées par le Conseil d'UFR des Sciences Pharmaceutiques.

La convocation aux épreuves écrites est effectuée par voie d'affichage sur les panneaux réservés aux étudiants, par la Gestion des Cursus Pharmacie. La convocation aux épreuves pratiques est faite par voie d'affichage, sous la responsabilité des laboratoires. Il est à noter que les examens de 2nde session des 2 semestres ont lieu à partir de mi-mai chaque année. Ceci ne concerne pas les 2ndes sessions de TP et des UE librement choisies, qui peuvent avoir lieu en dehors de ces périodes. Les jurys se réuniront et les résultats seront publiés au plus tard le 15 juillet de chaque année. **Ainsi, l'étudiant peut être amené à se présenter à l'UFR jusqu'au 22 juillet de chaque année.**

Les dates des enseignements, stages, examens, réunions d'information, limite de dépôt de dossier (remords, ré-orientation, …) seront communiquées via Moodle UB.

Réunions d'information (hormis PASS)

En début d'année universitaire, plusieurs réunions d'information sont organisées. Les dates et lieux seront communiqués *via* Moodle UB.

- **2ème année**
  - *Réunion de rentré*
    Le Doyen et les responsables pédagogiques de l'UFR présentent l'organisation de l'année, son contenu et les modalités de validation. De même, les associations des étudiants présentent leur mode de fonctionnement, les modalités de représentation des étudiants dans les différents conseils de l'UFR et de l'Université et plusieurs renseignements pratiques (polycopiés, petit matériel, tutorat, …).
  - *Réunions UE librement choisies*
    Les responsables pédagogiques présentent les UE librement choisies du 1er semestre et du 2nd semestre pour que les étudiants puissent faire leur choix d'enseignement optionnel. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées.
  - *Réunion de présentation du cursus Recherche*
    Les responsables pédagogiques présentent les UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé pour que les étudiants puissent préparer ce cursus en cumulant les crédits recherche nécessaires. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Cette réunion est commune aux étudiants de 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème années.
  - *Réunion stage officine*
    Les responsables pédagogiques et administratifs présentent les objectifs, les modalités, les conditions, et les terrains de stage du stage d'initiation en officine
- **3ème année**
  - *Réunion de rentrée*
    Le Doyen et les responsables pédagogiques de l'UFR présentent l'organisation de l'année, son contenu et les modalités de validation.
  - *Réunions UE librement choisies*
    Les responsables pédagogiques présentent les UE librement choisies du 1er semestre et du 2nd semestre pour que les étudiants puissent faire leur choix d'enseignement optionnel. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées.
  - *Réunion de présentation du cursus Recherche*
    Les responsables pédagogiques présentent les UE optionnelles de pré-orientation du Cursus Recherche Santé pour que les étudiants puissent préparer ce cursus en cumulant les crédits recherche nécessaires. Les modalités d'inscription à ces UE leur seront également communiquées. Cette réunion est commune aux étudiants de 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème années.

Plateforme pédagogique *Moodle UB*

Le dépôt des supports d'enseignement se fait sur la plateforme pédagogique Moodle *UB*. L'inscription des étudiants se fera automatiquement dans les espaces correspondant aux UE pour lesquelles ils sont inscrits dans Apogée.

Organisation des épreuves de 2ème et 3ème années de Pharmacie

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année, pour toutes les UE et pour tous leurs modules, chaque semestre.

1ère session

Elle a lieu à l'issue de chaque semestre.

Remarque

- Dans le cadre du tronc commun, les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et/ou TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider **leur semestre** à la 1ère session, sauf

si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours suivant l'absence. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

- Pour les UE librement choisies, la non assiduité aux cours, TD et/ou TP pourra conduire à l'invalidation de la 1ère session d'examen de l'UE. Comme précédemment, chaque responsable d'UE reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

En conséquence, en cas d'absence avérée, l'étudiant repasse obligatoirement à la 2nde session toutes les épreuves de la ou des UE pour lesquelles il a été invalidé.

2nde session

Elle a lieu, pour les deux semestres, au minimum 15 jours après la publication des résultats du 2nde semestre. Tous les candidats non admis à l'issue de la 1ère session peuvent bénéficier d'une 2nde session.

En vertu de l'article 9bis de l'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, **aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)** après le parcours accès santé spécifique. La deuxième et troisième année de la formation conduisant au DFGSP ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le Président de l'université sur avis du Directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques. Ces limitations d'inscription s'entendent hors période de césure.

Déroulement des épreuves (hormis le PASS)

- Il appartient aux étudiants de prendre toutes mesures utiles pour se présenter devant la salle d'examen à l'heure d'appel indiquée sur les tableaux de service, munis de leur carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité officielle comportant une photo récente.
- Aucun candidat retardataire ne peut être admis lorsque le Président du Centre, à l'heure affichée du début d'épreuve, a procédé à la lecture, ou à la distribution des sujets, ou au lancement de l'épreuve sur tablette, quel que soit le motif invoqué.
- Les étudiants doivent recevoir debout les sujets d'examen et ne doivent s'asseoir qu'après l'autorisation du responsable de centre. Ils doivent se lever à la fin de l'épreuve pour le ramassage des copies ou des tablettes. Lors de la distribution des sujets et du ramassage des copies, les étudiants doivent rester silencieux et ne tenir ni stylo ni correcteur. Pendant le ramassage des copies, toutes discussions et toutes modifications des copies sont interdites. Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une notification sur le procès-verbal de l'épreuve.
- Les étudiants devront rester dans la salle d'examen pendant la **totalité** du temps des épreuves. À la fin de l'épreuve, les étudiants ne quitteront la salle d'examen qu'une fois la totalité des copies ou des tablettes ramassées.
- L'utilisation de documents et/ou de calculatrices faisant partie de la liste suivante (*liste établie pour le concours d'Internat en Pharmacie et approuvée par le conseil d'UFR*) est autorisée par l'enseignant responsable uniquement pour les épreuves où leur usage est justifié :
    - CASIO fx-92 Collège 2D/2D+
    - CASIO fx-92 Spéciale Collège
    - CASIO fx-92+ Spéciale Collège
    - HP 30 S

- SHARP EL-531 RH
- SHARP EL-531 VH
- TI-30 X II B
- TI-30 XB Multiview™
- TI-36 X II

Toutes les autres calculatrices sont interdites, même celles de performance inférieure. Les étudiants doivent impérativement se munir d'une calculatrice pour chaque épreuve. Le responsable de centre précisera au moment de l'épreuve si elles sont ou non autorisées.

- Tout objet connecté est interdit
- Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions prévues afin de prévenir d'éventuelles tentatives de fraudes, en particulier :
  - Le dépôt des sacs, cartables, documents, matériels de communication (téléphones portables en particulier).
  - Le dépôt de supports vestimentaires susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication.
  - L'utilisation exclusive du matériel d'examen (copies, feuilles de brouillon, …) remis lors des épreuves.
- Les étudiants doivent respecter toutes les dispositions réglementaires de contrôle, en particulier :
  - Le contrôle d'identité.
  - Le respect des horaires.
  - Le respect des places assignées.
  - Le respect des déplacements autorisés …
- Les étudiants présents à une épreuve ont l'obligation de remettre une copie après avoir correctement complété l'en-tête, avant de quitter le lieu d'examen, même s'ils renoncent à composer.
- En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

La Section Disciplinaire de l'établissement est saisie par le Président de l'Université, par courrier accompagné des pièces justificatives. Une commission d'instruction est désignée pour entendre l'intéressé, éventuellement accompagné de son défenseur, et établir un rapport. Dans un délai maximum de deux mois, le rapport est présenté à la section disciplinaire qui doit statuer en séance de jugement, en présence de l'intéressé.

En cas de fraude non constatée par un surveillant (ou pour laquelle il n'y a que présomption), mais apparaissant au moment de la correction des copies (ou de la lecture d'un mémoire, rapport de stage, ...), le jury se prononce sur la réalité de la fraude et peut, s'il le juge nécessaire, transmettre le dossier à l'instance disciplinaire. Dans ce cas, le résultat de l'examen sera reporté après la réunion de l'instance disciplinaire, qui devra statuer.

Les sanctions disciplinaires applicables sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Les sanctions disciplinaires prononcées à l'égard de l'étudiant sont inscrites au dossier de l'intéressé. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou de concours.

- Les épreuves écrites du tronc commun sont strictement anonymes, exceptées celles d'anglais et d'informatique. Les délibérations des jurys se font sous couvert de l'anonymat (sauf cas contraire explicitement mentionné ou lors d'une seconde délibération exceptionnelle). Lorsque le livret universitaire doit être consulté, le représentant de l'Administration en donne lecture au Jury, sans mentionner le nom du candidat.
- En cas d'absence à une épreuve, quel que soit le motif de la défection, la note zéro (donc éliminatoire) est attribuée à l'épreuve.
- La délibération a lieu après la correction de l'ensemble des copies ; aucune note ne peut être divulguée avant ce moment.
- L'ensemble des notes obtenues figure au procès-verbal et au dossier de l'étudiant.
- Les résultats sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage puis communiqués par courrier individuel.
- L'accès des étudiants à leurs copies n'est possible qu'une fois les notes définitivement arrêtées par le jury, aux dates fixées par le jury, sur présentation de leur carte d'étudiant.

LES PARCOURS DE FORMATION PERMETTANT L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Le PASS (parcours d'accès spécifique santé)

Les LAS (licences d'accès santé)

Les passerelles d'accès aux études de santé

LA 2 ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-2)

Conditions d'accès

Peuvent s'inscrire de plein droit en 2ème année les étudiants :

- Ayant validé le PASS ou une LAS et ayant été admis dans la filière pharmacie à l'issue des épreuves d'admission
- Admis dans le cadre de l'arrêté 'passerelles' relatif aux modalités d'admission en 2ème ou en 3ème année des études pharmaceutiques. Ces étudiants auront à valider l'ensemble des UE et ne bénéficieront pas d'équivalence entre les UE du DFGSP et celles validées dans la formation antérieure à leur admission directe en 2ème année.

Organisation des études

L'enseignement de la deuxième année comporte :

- **Des UE obligatoires de Tronc Commun**, organisées en deux semestres indépendants (S3 et S4), permettant l'acquisition de 54 ECTS.
- **Des UE librement choisies**, de 3 ECTS chacune, parmi lesquelles l'étudiant peut en valider une par semestre, afin d'en acquérir 4 avant la fin de la 3ème année. Les possibilités d'équivalence sont mentionnées ci-dessous.

La présence à l'ensemble des enseignements (cours, TD et TP) du tronc commun et des UE librement choisies est OBLIGATOIRE. L'assiduité aux TD et TP fera en particulier l'objet d'un contrôle.

Les étudiants inscrits en 2ème année de Pharmacie doivent effectuer un stage officinal d'initiation avant le début de la 3ème année.

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche** (12 ECTS). La validation de ce stage est obligatoire dans le **parcours d'initiation recherche en santé** pour acquérir les crédits recherche nécessaires pour candidater en Master 2 recherche. Ce stage, lorsqu'il est **réalisé en 2ème année,** ne peut pas être pris en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années. Ce stage doit être effectué dans des équipes de recherche reconnues dans le cadre du contrat quinquennal Recherche de l'Université et fait l'objet d'une convention pour une durée minimale de 175 heures.
- S'inscrire à certaines **UE optionnelles du parcours d'initiation recherche en santé** (6 ECTS) pour acquérir les crédits recherche nécessaires à candidater en Master 2 recherche. Une seule des UEs recherche validées en 2ème ou en 3ème année pourra être prise en équivalence de deux UEs librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années.
- Obtenir le **PIX** préparé par l'UE Informatique – certification des compétences numériques (*voir Livret des enseignements*).
- Participer au **tutorat des étudiants de PASS**. Le tutorat est valorisé par la validation en 2ème année d'une UE d'enseignement spécifique (**UE DID 1**) de 3 ECTS qui vient en équivalence d'1 UE librement choisies en 2ème année. Ce tutorat pourra être poursuivi en 3ème année par l'**UE DID 2** (6 ECTS).
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la **gestion des cursus Étudiants Pharmacie**).

Programme des enseignements et contrôle des connaissances

Tronc Commun de S3

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. dans S3
PL2.1 : UE Apprentissage des techniques et gestes de base 1 : Sécurité et techniques de laboratoire										
Module 1 : Sécurité	2	6	4,5	9	19,5	Examen terminal écrit (QROC)	30 min	Idem ou oral	0,5	1
Module 2 : Initiation aux TP						Contrôle continu	-	Épreuve pratique (3h) et/ou exercice et/ou oral	0,5	
PL2.2 : UE Poster et santé										
Module 1	1	1	4	-	5	Contrôle continu Travail tutoré	-	Oral	-	1
PL2.3 : UE Anglais scientifique										
Module 1 : Enseignements	2	-	20	-	20	Contrôle continu	-	Oral	-	2
PL2.5 : UE Qualité et produits de santé										
Module 1 : Enseignements	2	10	3		13	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	-	2
PL2.6 : UE Biodiversité et évolution des milieux naturels										
Module 1 : Botanique et mycologie	4	27	-	17	44	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC)	Épreuve commune 1h	Idem 30 min	0,35	4
Module 2 : Zoologie, écosystèmes						Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC)		Idem 30 min	0,35	
Module 3 : Travaux pratiques botanique, mycologie, zoologie						Contrôle continu + Examen terminal écrit (épreuve sur images et / ou QROC	1h30	Idem et / ou oral	0,3	

PL2.7 : UE Voies d'accès aux substances médicamenteuses – Partie 1										
Module 1 : Chimie inorganique	3	14	3	12	29	Examen terminal QCM et/ou QROC	Épreuve commune 45 min	Écrit (QCM et / ou QROC) (20 min) ou oral (1)	0,375	2,5
Module 2 : Chimie organique						Examen terminal QCM et/ou QROC		Écrit (QCM et / ou QROC) (20 min) ou oral (1)	0,375	
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Exercice et / ou oral	0,25	
PL2.8 : UE Biologie et physiologie cellulaires										
Module 1 : Enseignements	3	18	3	12	33	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou exercice et / ou oral	0,25	
PL2.9 : UE Physiologie 1										
Module 1 : Enseignements	6	23	10,5	18	51,5	Examen terminal QCM et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75	5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + écrit (QCM et / ou rédactionnel)	45 min	Écrit et / ou oral	0,25	
PL2.11 : UE Chimie Thérapeutique										
Module 1 : Enseignements	2	10	-	6	16	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Oral ou TP	0,25	
PL2.13 : UE Sciences analytiques – Chimie des solutions (2)										
Module 1 : Chimie des solutions	2	9	6	6	21	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Idem	0,60	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit ou oral ou épreuve pratique	0,25	
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel) ou oral	0,15	

PL2.18 : UE Biologie moléculaire et génétique										
Module 1 : Enseignements	2	14	4,5	6	24,5	Examen terminal QROC et rédactionnel	45 min	Idem	0,75	2,5
Module 2 : Travaux pratiques						Examen final oral	-	Oral	0,25	
TOTAL S3	**29**	**132**	**58,5**	**86**	**276,5**	-	-	-	-	-

(1) : L'examen de deuxième session sera sous la forme d'un oral pour les étudiants ayant contracté une dette
(2) : Le contrôle continu prend en compte l'assiduité et le résultat au test d'évaluation. Lorsqu'il s'agit de séances de travaux pratiques, la réalisation pratique est aussi prise en compte

Tronc Commun de S4

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. Dans UE	Coeff. Dans S4
PL2.12 : UE Apprentissage des techniques et gestes de base 2 : Informatique – Certification des compétences numériques PIX (3)										
Module 1 : Pratique et théorie	2	3	18	-	21	Contrôle continu	-	QCM et / ou épreuve pratique sur ordinateur (1h)	-	2
PL2.14 : UE Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments										
Module 1 : Enseignements	6	34	-	24	58	Examen terminal QCM et / ou QROC	1 h	Idem	0,75	5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et / ou oral		Épreuve pratique et/ou oral	0,25	
PL2.15 : UE Voies d'accès aux substances médicamenteuses – Partie 2										
Module 4 : Pharmacognosie	4	18	-	12	30	Examen terminal QCM et / ou QROC	Épreuve commune 45 min	Écrit (25 min) ou oral	0,4	3
Module 5 : Biotechnologies						Examen terminal QCM et / ou QROC		Écrit (20 min) ou oral	0,35	
Module 6 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique (3h) et/ou oral	0,25	
PL2.16 : UE Biochimie métabolique										
Module 1 : Enseignements	3	15	3	9	27	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75	2,5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + épreuve pratique	1h30	Épreuve pratique (1h) et / ou oral	0,25	

PL2.17 : UE Physiologie 2 – Système nerveux central, système cutané										
Module 1 : Enseignements	2	8	6	9	23	Examen terminal QCM et/ou rédactionnel	45 min	Idem ou oral	0,75	2,5
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	45 min	Idem ou oral	0,25	
PL2.19 : UE Pharmacologie cellulaire et pharmacologie des transmissions										
Module 1 : Enseignements	3	22	4,5	9	35,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	45 min	Écrit (45 min) ou oral	0,65	3
Module 2 : TP						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Épreuve pratique (3h) et/ou oral	0,25	
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu en cours et ED QCM et / ou écrit et / ou oral	-	Écrit et/ou oral	0,10	
PL2.20 : UE Sciences analytiques – Instrumentation (2)										
Module 1 : Méthodes séparatives et spectroscopiques	3	18	9	15	42	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Idem	0,60	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	écrit ou oral ou épreuve pratique	0,25	
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel) ou oral	0,15	
PL2.21 : UE Pharmacocinétique et pharmacie clinique										
Module 1 : Enseignements	2	8	3	-	11	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	45 min	Écrit (45 min) ou oral	-	2
TOTAL S4	**25**	**126**	**43,5**	**78**	**247,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(2) : Le contrôle continu prend en compte l'assiduité et le résultat au test d'évaluation. Lorsqu'il s'agit de séances de travaux pratiques, la réalisation pratique est aussi prise en compte
(3) : En complément de la validation de l'UE PL2.12 par compensation selon les règles habituelles, l'étudiant peut valider le PIX s'il satisfait aux exigences du référentiel national du PIX

L'UE de tronc commun PL3.19 « Projet professionnel » débute en 2ème année et se valide en 3ème année. Les étudiants doivent impérativement suivre, dès la 2ème année, l'enseignement de présentation de cette UE (2h de CM en S3), l'ED de constitution des passeports (1h30 en S4) ainsi que le premier entretien individuel avec le tuteur (30 min en S4).

UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE DID 1 : Didactique 1	3	-	3	-	3	1 exposé oral et assiduité	-	-	-

Cette UE est organisée en 2ème année et sera validée en fonction de l'assiduité et de l'exposé oral.

UE librement choisies de S3

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE RODS : Rayonnements et ondes dans le domaine de la santé									
Module 1 : Enseignements	3	18	6	9	33	Examen terminal QCM et / ou QROC et-/ ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE FSVA : Fonctions sensorielles : vision et audition									
Module 1 : Enseignements	3	18	6	12	36	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE MVBIOTECH : Métabolisme végétal et biotechnologie									
Module 1 : Enseignements	3	18	3	9	30	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	0,50
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (oral)	-	Oral	0,25
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25

UE BCM : Bases chimiques du médicament : consolidation des connaissances									
Module 1 : Enseignements	3	12	18	-	30	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	1h30	Idem	-

UE librement choisies de S4

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE MM : De la molécule au médicament : pré-requis *Drug-design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	5	10	30	Écrit	1h	Écrit et / ou Oral	0,40
						Oral	10 min		0,40
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou Oral	0,20
UE SMV : Systématique du monde du vivant									
Module 1 : Zoologie	3	2	11,5	13,5	27	Examen terminal écrit (reconnaissance) + Oral	Épreuves communes 2h	Écrit QCM – QROC 30 min	0,30
Module 2 : Mycologie						Examen terminal écrit (identification) + Oral (poster)		Écrit QCM – QROC (30 min) et poster corrigé	0,30
Module 3 : Botanique						Examen terminal écrit (identification) + travail personnel (herbier)		Écrit QCM – QROC (30 min) et herbier corrigé	0,30
Module 4 : Pharmacognosie						Examen terminal écrit		Idem (20 min)	0,10
UE PPC : Physiologie et physiopathologie cardiovasculaires									
Module 1 : Travail personnel	3	15	15	3	33	Présentation orale	-	Oral sur travail personnel	0,6
Module 2 : Contrôle continu						QCM et / ou QROC en fin de cours ou ED	-	Oral sur les cours	0,4
UE RX-IND1 : La diffraction RX comme outil d'étude dans l'industrie pharmaceutique									
Modules 1 : Enseignements	3	18	12		30	Examen terminal écrit	3h	Oral	-

UE CSS : La chimie au service de la santé									
Module 1 : Enseignements	3	16	6	8	30	Examen terminal rédactionnel et / ou oral	2h	Examen terminal rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM et / ou oral	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE LANG : Langues au choix									
Module 1 : S'exprimer à l'oral	3	-	20	10 Travail perso	30	Contrôle continu	-	50% report de la note de la première session 50% contrôle terminal	0,34
Module 2 : S'exprimer à l'écrit									0,33
Module 3 : Apprendre à apprendre									0,33
UE ENGETUD : Engagement étudiant*									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5 pages)	-	Rapport amélioré et oral	-
UE PDI : Projet de développement industriel									
Module 1 : Enseignements	3	3	27	-	30	Soutenance orale	-	Oral	-

* UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

Stage officinal d'initiation

Les étudiants inscrits en 2ème année de Pharmacie doivent effectuer un stage officinal d'initiation avant le début de la 3ème année. Ce stage est d'une durée de 4 semaines consécutives, à temps complet. Il est vivement conseillé d'effectuer les 4 semaines à l'issue de la 2ème année (à l'exception des étudiants du double cursus École de Santé Sciences auxquels il est conseillé d'effectuer les 4 semaines avant l'entrée en 2ème année).

Ce stage, qui a pour but de faire découvrir le rôle du Pharmacien d'officine à tous les étudiants en Pharmacie, doit être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste. Pour assurer une bonne coordination entre l'Université et les pharmaciens d'officine, seuls les maîtres de stage agréés **(avant le mois de janvier de l'année universitaire en cours)** des officines des 5 départements de l'Académie de Bordeaux (24, 33, 40, 47, 64) peuvent accueillir les étudiants durant ce stage.
Sur dérogation exceptionnelle accordée conjointement par les Doyens des UFR concernées, le stage officinal d'initiation pourra s'effectuer au sein d'une officine de la région Nouvelle-Aquitaine auprès d'un maître de stage agréé dans l'académie concernée ou d'une officine des DROM/COM (avec demande justifiée, dérogation et lettre de motivation dans le cas notamment de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie) également auprès d'un maître de stage agréé.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

L'étudiant devra fournir / remplir via la plateforme **« Stage Officine »** de Moodle UB avant la date précisée chaque année par voie d'affichage ou sur le site internet Moodle « Stage officine » ou « Cursus 2ème année » UB :

- Un **rapport d'activité.**
- Valider **les questionnaires en ligne** sur le thème choisi par le jury et les posologies.
- Un **certificat** de fin de stage délivré par son Maître de stage, signé, tamponné et daté. Ce certificat sera assorti d'une appréciation sur l'implication de l'étudiant lors de son stage et d'une note sur son rapport d'activité.
- Une **attestation de stage** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé.

Remarque : le maître de stage s'engage à vérifier que le stagiaire a

- Correctement complété les listes limitatives de posologies fournies à l'étudiant.
- Appris à connaître les plantes, produits chimiques et préparations inscrits sur des listes limitatives fournies.
- Été initié à réaliser des préparations inscrites sur une liste limitative.

L'étudiant doit obtenir la moyenne au total du rapport, du questionnaire et de la fiche d'appréciation (**Coefficients** : questionnaire en ligne 0,6, notes rapport 0,3, appréciation maître de stage 0,1).

En cas de non validation, une seconde session d'examen oral est organisée en septembre.

Le jury est composé de 3 membres :

- Le responsable des stages d'initiation.
- Le responsable de la filière officine.
- Un maître de stage agréé.

Tous les membres du jury doivent **être titulaires soit du diplôme de Pharmacien, soit du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.**

Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage (après la session de rattrapage), il ne sera pas autorisé à s'inscrire en 3ème année.

Stage d'initiation à la recherche (SIR)

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
SIR : Stage d'initiation à la recherche									
Module 1 : Stage	12	-	175	-	Durée mini 175h	Évaluation du maître de stage (5)	-	Pas de 2ème session	0,25
Module 2 : Mémoire de stage / poster						Mémoire et / ou poster évalué par le jury (5)	-	Mémoire et/ou poster corrigé	0,25
Module 3 : Soutenance						Oral évalué par le jury	-	Idem	0,5

(5) : Le responsable du stage fournit à la gestion du cursus étudiants en Pharmacie la composition du jury, les notes et une appréciation sur l'activité de recherche effectuée par l'étudiant.

L'inscription au stage d'initiation à la recherche doit être effectuée selon la procédure prévue par l'Université, en contactant au préalable la Gestion des cursus étudiant en Pharmacie.

UE de pré-orientation Recherche Santé

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE BIOMOL (S4) : Biologie moléculaire									
Module 1 : Enseignements	6	36	6	-	42	Examen terminal écrit	1h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min		0,25
UE PHCO (S3) : Pharmacologie des communications cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Examen terminal écrit	2h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Sujets d'actualité						Oral	1h	Idem	0,25
UE ACCEM (S4) : Actualités en biologie cellulaire et moléculaire appliquée à la recherche médicale et biopharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	6	40	6	-	46	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Écrit	0,5
Module 2 : Sujets d'actualités						Écrit ou Oral	-	Écrit	0,4
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou Oral	0,1
UE IMPEC (S4) : Innovation dans les modèles et les protocoles d'études cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	38	6	-	44	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Idem	0,6
Module 2 : Analyses d'articles						Oral	20 min	Écrit	0,3
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou oral	0,1

UE PNS (S4) : Polyphénols, nutrition et santé									
Module 1 : Enseignements	6	30	15	-	45	Examen terminal oral	-	Idem	-
UE A-SPACE (S3) : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Présentation oral d'un rapport	10 min	Oral (30 min)	0,75
						Contrôle continu (assiduité, participation)	-		0,25

Les étudiants désirant suivre un Cursus Recherche doivent valider 60 ECTS recherche comme suit :

- 30 ECTS par la validation de :
  - 3 UE Recherche (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant chacune 6 ECTS par UE)
  - 1 stage recherche (minimum 5 semaines) dans une équipe contractualisée (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant 12 ECTS)
- 30 ECTS par la validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) ou diplôme équivalent obtenu dans l'Union Européenne.

Les 60 ECTS obtenus valident le Cursus Recherche ce qui donne l'équivalence avec un M1 Recherche pour pouvoir postuler à un M2 à finalité recherche.

L'ensemble des UE Recherche du parcours Santé est téléchargeable sur le site Internet de l'Université. Pour plus d'informations, se reporter au livret **« Parcours d'initiation à la recherche en santé ».** Pour ces UE Recherche, dont certaines sont dispensées dès le premier semestre, une fiche de pré-inscription est disponible sur le site de l'Université. Cette fiche de pré-inscription est à remettre dans les 8 jours suivant la séance de présentation des UE auprès de la **Gestion des cursus Étudiants LMD santé**, avec visa et avis des responsables de l'UE choisie.

Le **SIR** et les **UE Recherche** permettent de cumuler des crédits Recherche, mais ils ne peuvent pas venir en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années, quel que soit leur nombre.

Validation de la 2ème année

Pour valider la 2ème année de Pharmacie, les étudiants doivent avoir validé :

- Les deux semestres de tronc commun.
- Le stage officinal d'initiation obligatoire.

L'étudiant devra, en outre, à la fin de la 3ème année, avoir validé :

- 4 **UE librement choisies**.
- Ou **l'UE DID 1** et 3 **UE librement choisies**.
- Ou l'**UE DID 2** et 2 **UE librement choisies** hormis **l'UE ENGETUD**.
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE librement choisie** hormis **l'UE ENGETUD**.
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE Recherche**.
- Ou 1 **SIR** et 2 **UE librement choisies**.
- Ou 1 **UE Recherche** et 2 **UE librement choisies**.

Validation du tronc commun de 2ème année

1. Le tronc commun de 2ème année se valide par semestre selon les règles de compensation suivantes :
   - À l'intérieur d'une UE : une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules appartenant à des UE distinctes.
   - À l'intérieur du semestre : un semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE du semestre, affectées de leur coefficient au sein du semestre, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE. La validation d'un semestre entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen. Il n'y a pas de compensation d'UE à UE d'un semestre à l'autre, ni de compensation entre les deux semestres de l'année.

2. Lorsque la validation du semestre n'est pas obtenue :
   - Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du semestre, il ne se représente en 2ème session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
   - Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2ème session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.
3. À l'issue des deux sessions, si le semestre n'est pas validé, l'étudiant redouble la 2ème année et conserve le bénéfice des UE validées. Il devra valider les UE manquantes, en repassant tous les modules dont la note est < 10/20. La règle de compensation au sein du semestre s'appliquera sur l'année du redoublement dans les mêmes conditions que lors de l'année initiale, après report des notes des UE déjà validées.
4. Cependant, si l'étudiant a obtenu la moyenne générale (≥ 10/20) à chaque semestre, mais n'a pas validé **une seule UE du tronc commun par semestre**, il sera autorisé à passer en 3ème année en conservant cette dette. L'UE devra alors être validée individuellement avant la fin de la 3ème année. L'étudiant se présentera uniquement aux épreuves des modules de l'UE pour lesquels il a une note < à 10, et devra obtenir une moyenne générale ≥ 10/20 calculée sur l'ensemble des modules de l'UE (y compris la note de TP ou d'un autre module reporté de l'année précédente) sans note < 7,5/20.

Validation des autres enseignements

1. Les UE librement choisies de 3 ECTS sont compensables entre elles avec celles de 3ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.
2. Cependant, si l'étudiant a validé le semestre du tronc commun, mais n'a pas validé l'UE librement choisie du semestre, il sera autorisé à passer en 3ème année en conservant cette dette. L'UE devra alors être validée ou compensée avant la fin de l'année suivante selon les modalités habituelles, en conservant le cas échéant la note du module de TP si elle est ≥ 10/20. Cette règle s'applique à chaque semestre.
3. Le SIR et les UE Recherche se valident individuellement. Le cumul des ECTS acquis permettra à l'étudiant de postuler en Master 2 recherche, s'il totalise 60 ECTS Recherche (voir modalités page 24).

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur

Remarque

Les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou aux TP d'une ou de plusieurs UE ne peuvent prétendre valider leur UE et / ou leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours de l'absence. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

LA 3ÈME ANNÉE DE PHARMACIE (DFGSP-3)

Conditions d'accès

Sont admis en 3ème année des études pharmaceutiques les étudiants :

- Ayant validé en fin de 2ème année les deux semestres de tronc commun de 2ème année (S3 et S4) et le stage officinal d'initiation obligatoire. Cependant, s'il leur manque la validation d'une seule UE du tronc commun par semestre de 2ème année, les étudiants sont autorisés à intégrer la 3ème année.
- Retenus dans le cadre de l'arrêté 'passerelles' relatif aux modalités d'admission en 2ème ou en 3ème année des études pharmaceutiques. Ces étudiants auront à valider l'ensemble des UE et ne bénéficieront pas d'équivalence entre les UE du DFGSP et celles validées dans la formation antérieure à leur admission directe en 3ème année.

Organisation des études

L'enseignement de la troisième année comporte :

- **Des UE obligatoires de Tronc Commun**, organisées en deux semestres indépendants (S5 et S6), comportant des UE spécifiques et des enseignements coordonnés (EC) autour de thèmes faisant intervenir plusieurs disciplines et permettant l'acquisition de 54 ECTS.
- **Des UE librement choisies**, de 3 ECTS chacune, parmi lesquelles l'étudiant peut en valider une par semestre, afin d'en acquérir 4 avant la fin de la 3ème année (en les cumulant à celles déjà acquises au cours de la 2ème année). Les possibilités d'équivalence sont mentionnées ci-dessous.
- Un enseignement indépendant, conduisant à **l'Attestation de Formation aux gestes de secours et d'urgence (AFGSU)** que l'étudiant devra obtenir avant d'entrer en 5ème année.
- **Un stage d'application de 2 semaines**, en officine ou en service hospitalier. Ce stage a pour objectif d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC déterminé. Le thème et la période du stage sont définis par le Conseil d'UFR.

La présence à l'ensemble des enseignements (cours, TD et / ou TP) du tronc commun et des UE librement choisies est obligatoire. L'assiduité aux TD et TP fera en particulier l'objet d'un contrôle.

En outre, l'étudiant peut, s'il le souhaite :

- Effectuer un **stage d'initiation à la recherche** (12 ECTS), s'il ne l'a pas déjà réalisé au cours de la 2ème année. La validation de ce stage est obligatoire dans le **parcours d'initiation recherche en santé** pour acquérir les crédits recherche nécessaires pour candidater en Master 2 recherche. Ce stage lorsqu'il est **réalisé en** 2ème **ou en** 3ème **année** ne peut pas être pris en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années. Ce stage doit être effectué dans des équipes de recherche reconnues et fait l'objet d'une convention pour une durée minimale de 175 heures.
- S'inscrire à certaines **UE optionnelles du parcours d'initiation recherche en santé** (6 ECTS) pour acquérir les crédits recherche nécessaires à candidater en Master 2 recherche. Une seule des UE recherche validées en 2ème ou en 3ème année pourra être prise en équivalence de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années.
- Participer au **tutorat des étudiants de PASS**. Le tutorat est valorisé par la validation en 3ème année d'une UE d'enseignement spécifique (**UE Didactique 2**) de 6 ECTS qui vient en équivalence de 2 UE librement choisies en 3ème année.
- Effectuer pendant les vacances universitaires, un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du milieu professionnel dans le domaine de la santé, réalisé(s) dans le cadre de la construction de son projet d'orientation professionnelle. **Ces stages hors cursus** font l'objet

d'une convention entre l'établissement d'accueil et l'Université de Bordeaux (se renseigner auprès de la gestion des cursus Étudiants Pharmacie).

Modalités du choix de parcours professionnel

En vertu de l'arrêté du 8/04/2013 (version consolidée au 2/09/2019), l'étudiant émet, au cours du premier semestre de DFASP, un vœu de parcours de formation auprès du directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques pour la poursuite de sa formation.

Ce vœu doit correspondre au projet d'orientation professionnel élaboré au cours du DFGSP ainsi qu'à l'un des parcours de formation types proposés par l'UFR (Officine, Industrie, Pharmacie Hospitalière - Biologie Médicale). Quel que soit le parcours envisagé, l'étudiant indique son intention de poursuivre ou non un Cursus Recherche.

Ce vœu est soumis à l'examen du jury d'orientation professionnelle défini à l'article 5.3 de l'Arrêté du 8/04/2013 (Version consolidée au 2/09/2019). Ce jury est désigné par le directeur de l'UFR et composé des responsables pédagogiques des différents parcours et *a minima* d'un pharmacien en exercice.

À l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations émises à l'issue de **l'UE "Projet Professionnel"** du DFGSP.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. À l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en 3ème semestre du DFASP, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- Les étudiants dont la poursuite d'étude est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte.
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du 2ème semestre du DFASP.
- En cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

À l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. **La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en 1ère année du DFASP.**

Pour s'inscrire au 3ème semestre du DFASP et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- Validé les semestres un et deux.
- Obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en 1ère année du DFASP fait l'objet d'un contrat pédagogique adapté à chaque étudiant signé par l'étudiant et le directeur de l'UFR.

Résumé des étapes du choix de parcours professionnel (les dates exactes sont indiquées dans un calendrier disponible sur **Moodle UB**)

3ème année	Avril - Mai	Choix de Parcours et éventuellement Cursus Recherche dans le Passeport rendu au tuteur dans le cadre de **l'UE Projet Professionnel**
	Mai - Juin	Le tuteur informe l'étudiant de ces éventuelles réserves quant à son choix de Parcours
4ème année	Septembre	Choix de Parcours et éventuellement Cursus Recherche *via* **Moodle UB**
	Novembre	Audition par le jury d'orientation professionnelle des étudiants • N'ayant pas encore choisi leur Parcours en Septembre • N'ayant pas validé l'UE Projet Professionnel de 3ème année en 1ère session • Ayant un choix différent entre celui mentionné dans le passeport professionnel et celui mentionné à l'issue de la procédure de dépôt de vœux
	Novembre	Inscription en Parcours
	Juin	Examen par le jury d'orientation professionnelle du projet d'orientation professionnelle des étudiants • Dont la poursuite d'étude est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte. • Souhaitant se réorienter à la fin du 2ème semestre du DFASP. • Pour lesquels un désaccord persiste avec le jury suite à la procédure d'audition.

Programme des enseignements et contrôle des connaissances
Tronc Commun de S5

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. dans S5
PL3.1 : UE Biochimie clinique										
Module 1 : Enseignements	3	16	3	9	28	Examen terminal QCM, rédactionnel dossier clinique	1h	Idem	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Examen pratique et / ou oral	0,25	
PL3.2 : EC Trouble du métabolisme de l'eau et des électrolytes										
Module 1 : Enseignements	1	10	-	-	10	Examen terminal QCM et / ou rédactionnel	30 min	Idem ou oral	-	1
PL3.3 : UE Hématologie fondamentale										
Module 1 : Enseignements	2	15	-	9	24	Examen terminal QCM et / ou QROC	45 min	Écrit et / ou oral 10 min question	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	
PL3.4 : UE IMMUNO-1 : Physiologie du système immunitaire										
Module 1 : Enseignements	3	15	-	15	30	Examen terminal QROC et / ou rédactionnel	45 min	Écrit (QROC) et/ou Oral	0,65	3
Module 2 : Travaux pratiques						Épreuve pratique et / ou écrit et / ou oral et contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou écrit et / ou oral	0,25	
Module 3 : Travail personnel						Contrôle continu	-	Épreuve écrite et / ou oral	0.1	
PL3.5 : UE Bactériologie et virologie générales										
Module 1 : Enseignements	3	21	-	9	30	Examen terminal QCM et/ou QROC et/ou rédactionnel	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	

PL3.6 : EC Endocrinologie : diabètes, thyroïde et surrénales										
Module 1 : Enseignements	3	26	-		26	Examen terminal QCM et/ou QROC et/ou rédactionnel	45 min	Idem		3
PL3.7 : UE Substances médicamenteuses d'origine naturelle										
Module 1 : Enseignements	1	8	-	-	8	Examen terminal rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM	30 min	Idem	-	1
PL3.8 : UE Biopharmacie										
Module 1 : Enseignements	2	15	1,5	6	22,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou oral et / ou travail personnel	30 min	Idem	0,60	3
Module 2 : Travaux pratiques et contrôle continu						Contrôle continu et / ou oral et / ou travail personnel	-	Épreuve pratique (3h) et/ou oral	0,40	
PL3.9 : UE Contrôle qualité : approche statistique et validation de méthode										
Module 1 : Enseignements	2	12	6	6	24	Contrôle continu + Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	45 min	Idem	0,70	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + QCM	-	Idem et / ou oral	0,30	
PL3.10 : UE Distribution, dispensation, traçabilité du médicament et autres produits de santé										
Module 1 : Enseignements	1	10	-	-	10	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	-	1
PL3.11 : UE Anglais scientifique										
Module 1 : Enseignements	2	-	20	-	20	Contrôle continu (écrit et / ou oral)	-	Oral	-	2

PL3.12 : EC Chaîne du médicament 1 (TPI)										
Module 1 : TP Pharmacognosie	4	-	2	12	38	Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou Oral	0,34	2,5
Module 2 : TP Chimie thérapeutique				16					0,44	
Module 3 : TP Pharmacie galénique				8					0,22	
TOTAL S5	**27**	**148**	**32,5**	**90**	**270,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Tronc Commun de S6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff. dans S6
PL3.13 : UE Toxicologie fondamentale										
Module 1 : Enseignements	2	15	3	6	24	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1 h	Écrit ou oral	0,75	2
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu + examen terminal	-	Épreuve pratique et / ou oral et / ou écrit	0,25	
PL3.14 : UE Hématologie clinique										
Module 1 : Enseignements	3	20	-	9	29	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	45 min	Écrit et / ou Oral	0,75	3
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	
PL3.15 : EC Physiologie, physiopathologie et médicaments du système respiratoire										
Module 1 : Enseignements	3	15	1,5	12.5	29	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	45 min	Écrit ou oral	0,5	3
Module 2 : Enseignements dirigés						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Oral	0,2	
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,3	

PL3.16 : EC Médicaments du système cardiovasculaire										
Module 1 : Enseignements	5	47	1,5	4	52,5	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou cas cliniques	1h30	Écrit ou oral	0,75	4
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu Écrit et / ou oral	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25	
PL3.17 : UE Système de santé et santé publique : préparation au service sanitaire										
Module 1 : Enseignements	3	26,5	4,5	3 travail personnel	34	Examen terminal QCM et / ou QROC et / -ou rédactionnel	45 min	Idem	0,75	3
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu en cours et ED	-	Écrit et / ou oral	0,25	
PL3.18 : EC Douleur et inflammation										
Module 1 : Enseignements	3	30	1,5	-	31,5	Examen terminal (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel) et un cas clinique)	45 min	Écrit ou Oral	0,8	3
Module 2 : Enseignements dirigés						Contrôle continu	-	Oral	0,2	
PL3.19 : UE Projet Professionnel (1)										
Module 1 : Enseignements	1	4	4	-	8	Contrôle continu Notation du tuteur sur cohérence du projet (2 ans)	-	Entretien de motivation pour l'entrée en filière	-	1
PL3.20 : UE Analyse critique de documents et utilisation des outils d'information scientifique										
Module 1	2	5	9	-	14	Contrôle continu	-	Oral	-	1
PL3.21 : EC Chaîne du médicament 2 (TPI)										
Module 4 : TP Pharmacologie	2	-	-	4	18	Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou Oral	0,16	2
Module 5 : TP Toxicologie				4					0,16	
Module 6 : TP Microbiologie				4					0,16	
Module 7 : TP Chimie analytique				6					0,25	
Module 8 : Oral pluridisciplinaire				-		Oral pluridisciplinaire	15 min	Idem	0,27	
PL3.22 : Communication										
Module 1 : Enseignements	2	-	18	-	18	Contrôle continu + Oral	-	Oral	-	1

PL3.23 : Reproduction et son contrôle										
Module 1 : Enseignements	1	9,5	4,5	-	14	Examen terminal écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel)	30 min	Idem ou oral	-	1
TOTAL S6	**27**	**172**	**47,5**	**52,5**	**242**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) : Cette UE débute en 2ème année et se valide en 3ème année

Enseignement indépendant obligatoire de S6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE	Coeff.
Formation aux gestes et soins d'urgence (niveaux 2)										
FGSU	-	3	-	12	15	Contrôle continu	-	Pas de 2ème session	-	-

Remarque : les étudiants qui n'obtiennent pas l'Attestation de FGSU au cours de la 3ème année doivent impérativement suivre à nouveau la formation, l'année suivante. Cette possibilité n'est réservée qu'aux cas de force majeure.

UE optionnelle réservée aux tuteurs PASS / LAS

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE DID 2 : Didactique 2	6	-	3,5	-	3,5	1 exposé oral et assiduité	-	-	

Cette UE se valide à l'issue de la 3ème année, en fonction de l'assiduité et de l'évaluation du mémoire remis en 3ème année. Les crédits correspondants peuvent venir en équivalence de 2 UE librement choisies de 2ème et 3ème années.

UE librement choisies de S5

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE TID : Traitement informatique des données (UE Méthodologique)									
Contrôle continu	3	10	20	-	30	Contrôle continu	-	Épreuve sur ordinateur	-
UE DCLC : Détection des contrefaçons au laboratoire de contrôle									
Module 1 : Enseignements	3	8	8	12 Travail perso	28	Contrôle continu et / ou oral	-	Idem	-

UE EAU : Eau et santé publique									
Module 1 : Enseignements	3	13	8	3,5	24,5	Examen terminal écrit QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Partie pratique						Contrôle continu	-	Épreuve pratique (3h) et / ou Oral	0,25
UE BPK : Biopharmacie pharmacocinétique									
Module 1 : Enseignements	3	15	12	-	27	Examen terminal (QROC et / ou rédactionnel) et / ou oral	1h	Idem	0,5
Module 2 : Travaux personnels						Contrôle continu et / ou Lecture critique d'articles et EPOS (Examens Pharmaceutiques à objectifs structurés) pour la pharmacocinétique	-	Rapport et / ou soutenance orale	0,5
UE PI : Projet Interculturel									
Module 1 : Enseignements	3	-	25-30	-	25-30	Contrôle continu	-	Oral	0,25
Module 2 : Travaux personnels						Soutenance orale	-	Oral	0,75
UE RODS : Rayonnements et ondes dans le domaine de la santé*									
Module 1 : Enseignements	3	18	6	9	33	Examen terminal QCM et / ou QROC et-/ ou rédactionnel	1h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE MVBIOTECH : Métabolisme végétal et biotechnologie*									
Module 1 : Enseignements	3	18	3	9	30	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	1h	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	0,50
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu (oral)	-	Oral	0,25
Module 3 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25

UE EPICA : Entrainement pour la préparation à l'internat : Chimie Analytique									
Module 1 : Enseignements	3	18	12	-	30	Contrôle continu et/ ou oral	-	Examen et / ou oral	-
UE DQADM : Démarche qualité appliquée au développement du médicament : exemple de la définition fonctionnelle des poudres d'usage pharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	3	20	2	4	26	Examen terminal écrit rédactionnelle	1h	Écrit et / ou oral	0,65
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,35
UE DD : D*rug design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	-	15	30	Examen terminal QROC et / ou rédactionnel et / ou oral	2h	Idem	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu et / ou oral	-	Oral	0,25

* UE librement choisie de S3 également ouverte au S5

La liste définitive des UE librement choisies ouvertes en S5 sera communiquée aux étudiants lors de la réunion de présentation des UE librement choisies.

UE librement choisies de S6

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE DESTOF 1 : Destination officine 1									
Module 1 : Enseignements	3	-	30	-	30	Contrôle continu + document remis	-	Oral	-
UE BPA : Biopharmacie appliquée									
Module 1 : Enseignements	3	18	14	-	32	Contrôle continu, rapport et / ou soutenance	-	Écrit et / ou oral et / ou travail personnel	-
UE CSS : La chimie au service de la santé									
Module 1 : Enseignements	3	16	6	8	30	Épreuve écrite rédactionnelle et / ou oral	2h	Examen écrit (QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel) ou oral	0,75
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25

UE ENGETUD : Engagement étudiant*									
Module 1	3	-	-	-	20 à 30	a) Attestation activité bénévole éq. 20 à 30h b) Rapport d'activité (5pages)	-	Rapport amélioré et oral	-
UE MM : De la molécule au médicament : pré-requis *Drug-design*									
Module 1 : Enseignements	3	15	5	10	30	Écrit	1h	Écrit et / ou Oral	0,40
						Oral	10 min		0,40
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou Oral	0,20
UE ACMV : Analyse et contrôle des matières premières végétales									
Module 1 : Enseignements	3	7	1	24	32	Examen terminal QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel	30 min	Idem	0,5
Module 2 : TP de Botanique						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
Module 3 : TP de Pharmacognosie						Contrôle continu	-	Épreuve pratique et / ou oral	0,25
UE PDI : Projet de développement industriel									
Module 1 : Enseignements	3	3	27	-	30	Soutenance orale	-	Oral	-
UE EXE-INT : Préparation à l'Internat : entrainement aux exercices									
Module 1 : Exercices d'applications numériques	3	4	28	-	32	Examen terminal écrit : QCM et / ou QROC et / ou rédactionnel (3 exercices sur disciplines tirées au sort)	1h	Idem (sur disciplines choisies)	-
UE LANG : Langues au choix									
Module 1 : S'exprimer à l'oral	3	-	20	10 Travail perso	30	Contrôle continu	-	50% report de la note de la première session 50% contrôle terminal	0,34
Module 2 : S'exprimer à l'écrit									0,33
Module 3 : Apprendre à apprendre									0,33

* UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

UE SMV : Systématique du monde du vivant*									
Module 1 : Zoologie	3	2	11,5	13,5	27	Examen terminal écrit (reconnaissance) + Oral	Épreuves communes 2h	Écrit QCM – QROC 30 min	0,30
Module 2 : Mycologie						Examen terminal écrit (identification) + Oral (poster)		Écrit QCM – QROC (30 min) et poster corrigé	0,30
Module 3 : Botanique						Examen terminal écrit (identification) + travail personnel (herbier)		Écrit QCM – QROC (30 min) et herbier corrigé	0,30
Module 4 : Pharmacognosie						Examen terminal écrit		Idem (20 min)	0,10
UE RX-IND1 : La diffraction RX comme outil d'étude dans l'industrie pharmaceutique									
Modules 1 : Enseignements	3	18	12		30	Examen terminal écrit	3h	Oral	-
UE PPC : Physiologie et physiopathologie cardiovasculaires*									
Module 1 : Travail personnel	3	15	15	3	33	Présentation orale	-	Oral sur travail personnel	0,6
Module 2 : Contrôle continu						QCM et / ou QROC en fin de cours ou ED	-	Oral sur les cours	0,4
UE PIFSP : Procédés et industrialisation des formes solides pharmaceutiques									
Module 1 : Enseignements	3	20	2	8	30	Examen terminal	1h	Écrit et / ou oral	0,65
Module 2 : Travaux pratiques						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,35
UE THERMALISME									
Module 1 : Travail personnel	3	10	9	11 Travail personnel	30	Présentation orale	-	Oral	0,5
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-		0,5

* UE librement choisie de S4 également ouverte au S6

** UE ne pouvant être prise qu'une seule fois durant l'entièreté de la scolarité (DFG + DFA). UE de 2nd semestre mais courant sur les 2 semestres.

La liste définitive des UE librement choisies ouvertes en S6 sera communiquée aux étudiants lors de la réunion de présentation des UE librement choisies.

Exceptionnellement :

- Deux UE librement choisies de 3ème année peuvent être suivies simultanément pendant le même semestre à condition que les responsables d'UE concernés et le tuteur du projet professionnel de l'étudiant (UE PL3.19) valident ce choix en évaluant la cohérence de ces UE dans son parcours.
- Une UE optionnelle d'au moins 3 ECTS proposée par une autre formation de l'Université de Bordeaux peut être prise en équivalence d'une UE librement choisie de 3ème année à condition que le tuteur du projet professionnel de l'étudiant (UE PL3.19) valide ce choix en évaluant la cohérence de cette UE dans son parcours.

Stage d'application des EC

Le stage d'application des EC de 2 semaines en officine ou dans un service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien, a pour objectif de permettre à tous les étudiants d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours d'un EC.
Chaque étudiant se voit attribuer un enseignant référent (liste consultable sur Moodle UB) qu'il doit consulter avant la réalisation de son stage pour connaître son thème de stage parmi les 5 EC suivants :

- Système endocrine : pancréas, thyroïde et surrénales.
- Physiologie, physiopathologie et médicaments du système respiratoire.
- Médicaments du système cardiovasculaire.
- Douleur et inflammation.
- Reproduction et contrôle.

Les périodes autorisées pour réaliser ce stage sont votées tous les ans par le Conseil d'UFR et communiquées *via* **Moodle UB**.

Modules de l'enseignement	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff.
Stage d'application									
Stage + Rapport	0	10 jours ouvrés, selon les horaires de l'officine ou du service hospitalier, dans la limite de 7h/j				Évaluation du maître de stage ou de l'encadrant hospitalier + évaluation du rapport par l'enseignant référent	-	Oral	1

Pour assurer une bonne coordination entre l'Université et les pharmaciens d'officine, seuls les maîtres de stage agréés **(avant le mois de janvier de l'année universitaire en cours)** des officines des 5 départements de l'Académie de Bordeaux (24, 33, 40, 47, 64) peuvent accueillir les étudiants durant ce stage.

Sur dérogation exceptionnelle accordée conjointement par les Doyens des UFR concernées, le stage d'application des EC pourra s'effectuer au sein d'une officine de la région Nouvelle-Aquitaine auprès d'un maître de stage agréé dans l'académie concernée ou d'une officine des DROM/COM (avec demande justifiée, dérogation et lettre de motivation dans le cas notamment de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie) également auprès d'un maître de stage agréé. Ce stage nécessite une convention de stage à établir avant d'intégrer le lieu de stage selon la procédure prévue par l'Université et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

Concernant les stages dans un service hospitalier (référent : Pr. Dominique Breilh), la liste des stages est portée à la connaissance des étudiants par la responsable des stages hospitaliers. En cas de demande plus importante que le nombre de stages disponibles, la sélection des étudiants est faite par l'étude de leur lettre de motivation par un jury composé de la responsable des stages hospitaliers, du (es) responsable(s) de la Commission Pédagogique et du responsable des stages d'application des EC. Les étudiants ne peuvent réaliser qu'un seul de leurs 2 stages d'application des EC (3ème et 4ème année) en service hospitalier. Ainsi, les étudiants réaliseront soit 2 stages en officine en 3ème et 4ème années, soit l'un en officine et l'autre en service hospitalier.

Le maître de stage ne doit pas avoir de lien de parenté avec le stagiaire.

À l'issue du stage, l'étudiant devra fournir à son enseignant référent à une date fixée par l'UFR et diffusée sur **Moodle UB :**

- Une **attestation de stage** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé ou par son encadrant hospitalier.
- Une **fiche d'évaluation** datée, signée et tamponnée, délivrée par son Maître de stage agréé ou par son encadrant hospitalier.
- Un **rapport d'activité** (10 pages maximum).

Le rapport d'activité est constitué :

- D'un document **« Analyse et commentaire de prescriptions** » en relation avec la thématique du stage (5-7 pages dactylographiées maximum, prescriptions anonymes incluses). Les prescriptions à analyser seront choisies en concertation avec le Maître de stage ou par l'encadrant hospitalier et devront être en rapport avec le thème choisi par l'enseignant référent. Dans la mesure du possible, il est recommandé de choisir une seule ordonnance, concernant le même patient que celui suivi dans la **« Feuille d'entretien** » (maximum 2 ordonnances si cela se justifie). L'analyse et le commentaire porteront sur
    - La compréhension globale de la prescription par rapport à la pathologie envisagée et le dossier du patient.
    - Les mécanismes d'action et les propriétés pharmacologiques de chacun des médicaments prescrits.
    - Les principaux effets indésirables des médicaments prescrits, leur place et leur pertinence dans la stratégie thérapeutique de cette pathologie.
    - Le rôle du pharmacien dans les conseils à prodiguer au patient et dans le suivi du traitement ou de la pathologie et dans sa prise en charge à l'officine.
- D'un document « **Feuille d'entretien** » (modèle sur **Moodle UB**), rempli suite à un entretien avec un patient (associé à son **Dossier Pharmaceutique**), en relation avec le thème choisi par l'enseignant référent.

L'enseignant référent examine la fiche d'évaluation délivrée par le Maître de stage ou l'encadrant hospitalier et le rapport d'activités de chaque étudiant, afin de lui valider son stage d'application de l'EC par la notation A, B ou C. Si l'étudiant obtient la note A ou B, le stage est validé. La note C entraîne la non validation du stage.

Pour les étudiants ajournés à la première session, une seconde session d'examen est organisée durant la première quinzaine de juillet. Elle consiste en une épreuve orale au cours de laquelle un jury évaluera :

- Le rapport d'activité.
- Les connaissances des étudiants sur la thématique choisie et tout particulièrement leur transposition dans le cadre de la pratique officinale ou hospitalière.

Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage, après la session de rattrapage (note C), il devra effectuer ultérieurement un nouveau stage.

Stage d'initiation à la recherche (SIR)

L'inscription au stage d'initiation à la recherche doit être effectuée selon la procédure prévue par l'Université, en contactant au préalable la Gestion des cursus Étudiants Pharmacie.

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
SIR : Stage d'initiation à la recherche									
Module 1 : Stage	12	-	175	-	Durée mini 175h	Évaluation du maître de stage (2)	-	Pas de 2ème session	0,25
Module 2 : Mémoire de stage et poster						Mémoire et / ou poster évalué par le jury (2)	-	Mémoire et / ou poster corrigé	0,25
Module 3 : Soutenance						Oral évalué par le jury	-	Idem	0,5

(2) Le responsable du stage fournit à la Gestion des Cursus des étudiants Pharmacie la composition du jury, les notes et une appréciation sur l'activité de recherche effectuée par l'étudiant.

UE de pré-orientation Recherche Santé

Modules de l'UE	ECTS	h CM	h TD	h TP	Total	Modalités 1ère session	Durée	Modalités 2ème session	Coeff. dans UE
UE TOXEP (1er semestre) : Toxicologie environnementale et professionnelle									
Module 1 : Enseignements	6	34	6	-	40	Contrôle continu	-	Idem	0,5
Module 2 : Analyse d'article						Examen oral	20 min	Idem	0,5
UE MG2 (S5) : Microbiologie générale 2 : bactériologie									
Module 1 : Enseignements	6	42	8	-	50	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,67
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min	Idem	0,33
UE PHCO (S5) : Pharmacologie des communications cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Examen terminal écrit	2h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Sujets d'actualité						Oral	1h	Idem	0,25

UE PKFA (S5) : Pharmacocinétique fondamentale et approfondie									
Module 1 : Enseignements	6	10	40	-	50	Examen terminal écrit	2h	Écrit ou Oral	0,34
Module 2 : Oral						Oral (10 min de préparation)	20 min	Idem	0,33
Module 3 : Travaux personnels						Contrôle continu Épreuve orale (présentation sur mise en situation ou analyse/commentaire d'article ; discussion sous forme de questions/réponses), EPOS	30 min	Idem	0,33
UE ACCEM (S6) : Actualités en biologie cellulaire et moléculaire appliquée à la recherche médicale et biopharmaceutique									
Module 1 : Enseignements	6	40	6	-	46	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Écrit	0,5
Module 2 : Sujets d'actualités						Oral et écrit	-	Écrit	0,4
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit ou Oral	0,1
UE BIOMOL (S6) : Biologie moléculaire									
Module 1 : Enseignements	6	36	6	-	42	Examen terminal écrit	1h30	Écrit ou Oral	0,75
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min		0,25
UE BIOPHAR (S6) : Biopharmacie									
Module 1 : Enseignements	6	27	21	-	48	Examen terminal (rédac et / ou QROC) et / ou oral	1	Écrit ou oral	0,5
Module 2 : Travaux personnels						Rapport et / ou soutenance orale	-	Idem	0,5
UE CNVS (S6) : Composés naturels à valeur santé									
Module 1 : Enseignements	6	20	-	25	45	Examen terminal Oral	-	Oral	0,5
Module 2 : Rapport						Note du rapport	-	Oral	0,5

UE A-SPACE (S5) : Adaptations dans l'espace et en conditions extrêmes									
Module 1 : Enseignements	6	25	25	-	50	Présentation oral d'un rapport	10 min	Oral (30 min)	0,75
						Contrôle continu (assiduité, participation)	-		0,25
UE IMPEC (S6) : Innovation dans les modèles et les protocoles d'études cellulaires									
Module 1 : Enseignements	6	38	6	-	44	Examen terminal écrit sur cours et articles	2h	Idem	0,6
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	20 min	Écrit	0,3
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit	0,1
UE IMPATH (S6) : Immunologie et immunopathologie									
Module 1 : Enseignements	6	18	26	-	44	Examen terminal écrit	3h	Écrit et / ou oral	0,67
Module 2 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,33
UE TIC-TOR (S6) : *Tools in Cancerology and Technics of Oncological Research*									
Module 1 : Analyse d'articles	6	14	12	12	38	Contrôle continu (oral, rapport, travaux pratiques, note de synthèse, …)	-	Oral ou écrit (30min)	0,25
Module 2 : TP									0,25
Module 3 : Conception / présentation de projet									0,5
UE MABS (S6) : *Multiple approches in biomedical sciences* (UE en anglais)									
Module 1 : Projets de présentation	6	32	8	-	40	Examen terminal écrit (résumé présentation) (0,3) et oral (0,5)	-	Examen terminal écrit	0,8
Module 2 : Contrôle continu						Participation et présence	-	Examen terminal écrit	0,2
UE MAD (S6) : Mécanismes des addictions									
Module 1 : Enseignements	6	38	12	-	50	Examen terminal oral ou écrit (rédactionnel et / ou QROC et / ou QCM)	1h	Idem	0,7
Module 2 : ED						Contrôle continu	-	Écrit et / ou oral	0,3
UE MG1 (S6) : Microbiologie générale 1 : virologie – parasitologie – mycologie									
Module 1 : Enseignements	6	40	10	-	50	Examen terminal écrit	2h	Idem	0,67
Module 2 : Analyse d'articles						Oral	30 min	Idem	0,33

UE NEMOC (S6) : Neurosciences, du moléculaire au comportement)									
Module 1 : Analyse d'articles	6	25	25	-	50	Oral	-	Oral	0,45
Module 2 : Présentation projet						Oral	-	Oral	0,45
Module 3 : Contrôle continu						Contrôle continu	-	Oral	0,10
UE PNS (S6) : Polyphénols, nutrition et santé									
Module 1 : Enseignements	6	30	15	-	45	Examen terminal oral	-	Idem	-
UE RX-RECH (S6) : La diffraction RX appliquée à l'étude des médicaments									
Module 1 : Enseignements	6	36	20	-	56	Examen terminal écrit	3h	Oral	0,75
Module 2 : Analyse d'article						Oral	20 min	Oral	0,25
UE TOXMR (S6) : Toxicologie : mécanisme d'action et réglementation									
Module 1 : Enseignements	6	32	4	-	36	Contrôle continu + Travail personnel	1h	Idem	0,5
Module 2 : Analyse d'article						Présentation orale	20 min	Idem	0,5
UE GPP (S6) : Génies des procédés pharmaceutiques : techniques avancées de caractérisation et de mise en forme des formes galéniques solides									
Module 1	6	40	6	12	58	Examen terminal	1h	Écrit ou oral	0,4
Module 2 : génie des procédés pharmaceutiques						Examen terminal	2h	Écrit ou oral	0,4
Module 3						Écrit ou oral	30 min	Écrit ou oral	0,2

Les étudiants désirant suivre un Cursus Recherche doivent valider 60 ECTS recherche comme suit :

- 30 ECTS par la validation de :
  - 3 UE Recherche (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant chacune 6 ECTS par UE).
  - 1 stage recherche (minimum 5 semaines) dans une équipe contractualisée (au cours de la 2ème, 3ème, 4ème, 5ème ou 6ème années validant 12 ECTS).
- 30 ECTS par la validation du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) ou diplôme équivalent obtenu dans l'Union Européenne.

Les 60 ECTS obtenus valident le Cursus Recherche ce qui donne l'équivalence avec un M1 Recherche pour pouvoir postuler à un M2 à finalité recherche.

L'ensemble des UE Recherche du parcours Santé est téléchargeable sur le site Internet de l'Université. Pour plus d'informations, se reporter au livret « **Parcours d'initiation à la recherche** ». Pour ces **UE Recherche**, dont certaines sont dispensées dès le premier semestre, une fiche de pré-inscription est disponible sur le site de l'Université. Cette fiche de pré-inscription est à remettre dans les 8 jours suivant la séance de présentation des UE auprès de la **Gestion des cursus Étudiants LMD santé**, avec visa et avis des responsables de l'UE choisie.

Le **SIR** et les **UE Recherche** permettent de cumuler des crédits Recherche, mais ils ne peuvent pas venir en équivalence de plus de deux UE librement choisies sur les quatre à valider durant les 2ème et 3ème années, quel que soit leur nombre.

Validation de la 3ème année

Pour valider la 3ème année des études de Pharmacie, les étudiants doivent avoir validé :

- Les deux semestres de tronc commun S5 et S6
- Le stage d'application de l'EC choisi

L'étudiant devra à la fin de la 3ème année pour obtenir le DFGSP, avoir validé :

- 4 **UE librement choisies**
- Ou l'**UE DID 1** et 3 **UE librement choisies**
- Ou l'**UE DID 2** et 2 **UE librement choisies** hormis l'**UE ENGETUD**
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE librement choisie** hormis l'**UE ENGETUD**
- Ou les **UE DID 1** et **DID 2** et 1 **UE Recherche**
- Ou 1 **SIR** et 2 **UE librement choisies**
- Ou 1 **UE Recherche** et 2 **UE librement choisies**

Si l'étudiant a validé la 2ème année et la 3ème année de la Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques conformément aux dispositions prévues (2ème année et ci-dessus pour la 3ème année), le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** lui sera délivré et il sera admis à poursuivre ses études en 4ème année.

Cas des étudiants 'passerelles' admis directement en 3ème année de Pharmacie : le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** leur sera délivré et ils seront admis à poursuivre leurs études en 4ème année. Pour ces étudiants 'passerelles', seule la validation de **deux UE librement choisies** (ou **d'1 UE Recherche + 1 UE librement choisie** ou **d'un SIR + 1 UE librement choisie**) sera nécessaire en plus de la validation des deux semestres S5 et S6 et du stage d'application choisi.

Le DFGSP peut être décerné avec une mention si la moyenne de l'ensemble des notes des UE, exclusivement celles du tronc commun de 2ème année et de 3ème année, calculée à partir de la moyenne générale de chaque année entre dans les fourchettes suivantes :

- 10 ≤ moyenne <12 : mention **Passable**
- 12 ≤ moyenne <14 : mention **Assez Bien**
- 14 ≤ moyenne <16 : mention **Bien**
- Moyenne ≥ 16 : mention **Très Bien**

Validation du tronc commun de 3ème année

- Le tronc commun de 3ème année se valide par semestre selon les règles de compensation suivantes :
  - À l'intérieur d'une UE : une UE est définitivement validée et capitalisable, si l'étudiant obtient une moyenne ≥ 10/20 entre les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note à chaque module < 7,5/20.
  - À l'intérieur du semestre : un semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE du semestre, affectées de leur coefficient au sein du semestre, sans aucune note < 7,5/20 à chaque module de toutes les UE. La validation d'un semestre entraîne la validation définitive et capitalisable des UE qui le composent. La compensation s'exerce à chacune des deux sessions d'examen. Il n'y a pas de compensation d'UE à UE d'un semestre à l'autre, ni de compensation entre les deux semestres de l'année.
- Lorsque la validation du semestre n'est pas obtenue :
  - Si l'étudiant a une moyenne générale ≥ 10/20 sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient au sein du semestre, il ne se représente en 2ème session qu'aux épreuves des modules d'UE pour lesquels il a obtenu une note < 7,5/20.
  - Si l'étudiant n'a pas obtenu une moyenne générale ≥ 10/20, il se représente en 2ème session aux épreuves, pour chaque UE non validée, des modules pour lesquels il n'a pas obtenu une note individuelle ≥ 10/20.
- À l'issue des deux sessions, si le semestre n'est pas validé, l'étudiant redouble la 3ème année et conserve le bénéfice des UE validées. Il devra valider les UE manquantes, en repassant tous les modules dont la note est < 10/20. La règle de compensation au sein du semestre s'appliquera sur l'année du redoublement dans les mêmes conditions que lors de l'année initiale, après report des notes des UE déjà validées.
- Si l'étudiant avait conservé une dette d'UE de tronc commun de S3 et / ou de S4, il doit valider cette UE individuellement en se présentant uniquement aux épreuves des modules de l'UE pour lesquels il a une note < à 10, et il doit obligatoirement obtenir une moyenne générale ≥ 10/20 calculée sur l'ensemble des modules de l'UE (y compris la note de TP reportée de l'année précédente) sans note < 7,5/20.

Validation des autres enseignements

- Le stage d'application de l'enseignement coordonné doit être validé indépendamment des semestres de tronc commun, par l'obtention de la note A ou B. Si l'étudiant ne parvient pas à valider son stage après 2 sessions, il devra effectuer un nouveau stage avant la fin du mois de juillet. En cas de redoublement l'étudiant conserve le bénéfice de la validation du stage d'application.
- Les UE optionnelles se valident individuellement, avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE.
- Les UE librement choisies de 3 ECTS sont compensables entre elles avec celles de 2ème année avec l'obtention d'une moyenne ≥ 10/20 entre tous les modules affectés de leur coefficient au sein de l'UE, sans note < 7,5/20 à chacun des modules de l'UE, **à condition que l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs d'entre elles se soit présenté aux deux sessions**. En cas de non validation à la première session, certaines de ces UE proposent le report des modules pour lesquels la note est ≥ 10/20.
- Le SIR et les UE Recherche se valident individuellement. Le cumul des ECTS acquis permettra à l'étudiant l'entrée en Master Recherche, s'il totalise 60 ECTS Recherche.

Dans tous les cas, la note de 2nde session se substitue à celle de la 1ère session quelle que soit sa valeur

Obtention de l'Attestation de FGSU

L'AFGSU **doit être validée en 3ème année.** La possibilité de la valider en 4ème année sera uniquement limitée aux cas de force majeure (étudiants Erasmus par exemple) après avis motivé du responsable et non selon l'envie des étudiants.

Remarque

Les candidats qui ont manqué d'assiduité aux cours, TD et / ou TP d'une ou de plusieurs UE (du tronc commun ou librement choisies) ne peuvent prétendre valider leur UE et / ou leur semestre à la 1ère session, sauf si l'enseignant responsable de l'enseignement concerné reconnaît le bien fondé du motif ou du document invoqué pour justifier l'absence, signalée dans les huit jours. Même en cas d'absence justifiée, l'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE pour voir les possibilités de rattrapage.

Validation de la 3ème année des étudiants du double cursus École de Santé-Sciences

Pour valider la 3ème année des études de Pharmacie, les étudiants du double cursus École de Santé-Sciences doivent avoir validé

- Les deux semestres de tronc commun S5 et S6.
- Le stage d'application de l'EC choisi.
- Le double cursus.

Remarque pour les étudiants qui ont suivis la première année de l'École de Santé-Sciences et qui arrêtent en 3ème année de Pharmacie

- **Validation d'UER par équivalence**

L'étudiant pourra prétendre aux équivalences suivantes selon les différents cas :

- La validation par équivalence d'une UER (6 ECTS), par la validation de 2 modules de 3 ECTS de l'ESS.
- La validation par équivalence d'une seconde UER (6 ECTS), par la validation de 2 autres modules de 3 ECTS de l'ESS.
- La validation par équivalence du Stage Initiation à la Recherche (12 ECTS), par la validation du stage de l'année 1 du double cursus ESS.

Ce type de validation sera valable pour :

- Les étudiants simultanément inscrits au cursus de l'École Santé-Sciences et à l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt, leur permettant l'accès en 2ème année de l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt (cursus de l'École de l'Inserm Liliane Bettencourt rattaché au **"parcours initiation à la recherche"**).
- Les étudiants inscrits au cursus de l'École Santé-Sciences, en cas d'arrêt du cursus École Santé-Sciences (par décision de l'étudiant ou de l'équipe de coordination), leur permettant la validation d'ECTS qui seront capitalisées dans le **"parcours initiation à la recherche"**.

- **Redoublement**

Le redoublement du double cursus ESS n'est pas autorisé (sauf cas exceptionnels).
Les cas particuliers seront discutés en comité pédagogique de l'École Santé-Sciences.

RAPPEL sur le travail des étudiants en Pharmacie en Officine

Article L4241-10 du code de santé publique

Transféré par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 29

Modifié par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 29

Par dérogation à l'article L. 4241-1, les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits en 3ème année d'études dans une unité de formation et de recherche de sciences pharmaceutiques sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, *en dehors des heures de travaux universitaires*, les opérations mentionnées audit article sous réserve qu'ils aient effectué préalablement le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur.

Les personnes appartenant à la réserve sanitaire prévue à l'article L. 3132-1 ou requises en application des articles L. 3131-8 ou L. 3131-9 et qui sont inscrites en 3ème année d'études de pharmacie peuvent, si elles ont effectué le stage officinal prévu par les dispositions en vigueur, effectuer les tâches prévues à l'article L. 4241-1, au titre des activités pour lesquelles elles ont été appelées.